Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 9 (1977)

Artikel: La chapelle de Puidoux : étude historique et archéologique
Autor: Bissegger, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835621

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE
de la Bibliothèque historique vaudoise
collection dirigée par Hans Bögli et Colin Martin

N° 9

PAUL BISSEGGER

LA CHAPELLE DE PUIDOUX

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

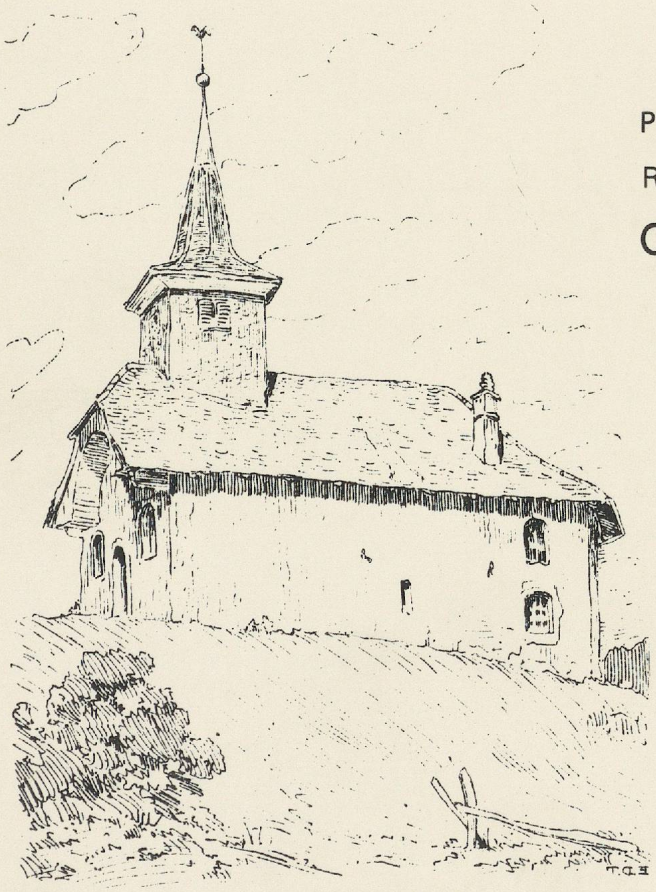

PRÉFACE ET
RAPPORT DE RESTAURATION
CLAUDE JACCOTTET

Lausanne 1977

Page 1 de la couverture :

Gravure Ed. Turrian
Les temples nationaux du canton de Vaud

Lausanne, 1896

CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE

de la Bibliothèque historique vaudoise

collection dirigée par Olivier Reverdin et Colin Martin

N° 9

PAUL BISSEGGER

LA CHAPELLE DE PUIDOUX

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

CLAUDE JACCOTTET

PRÉFACE ET RAPPORT DE RESTAURATION

LAUSANNE 1977

Page 1 de la couverture :

Gravure Ed. Tavlan.
Les lacustres autrefois du canton de Vaud.

Lausanne, 1898

CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ROMANDE
de la Bibliothèque historique vaudoise
collection dirigée par Hans Bögli et Colin Martin

N° 9

PAUL BISSEGGER

LA CHAPELLE DE PUIDOUX

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

CLAUDE JACCOTTET

PRÉFACE ET RAPPORT DE RESTAURATION

LAUSANNE 1977

Code de citation préconisé :

P. BISSEGGER, Cl. JACCOTTET
La chapelle de Puidoux. Etude historique et archéologique, rapport de restauration.
(Bibliothèque historique vaudoise,
Cahiers d'archéologie romande 9, Lausanne, 1977)

Les commandes et les demandes d'échange pour le présent fascicule doivent être adressées à la Bibliothèque historique vaudoise, Me Colin Martin, Petit-Chêne 18, CH-1002 Lausanne

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© 1977, by Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne

ISBN 2 - 88028 - 009 - 5

TABLE DES MATIERES

Pages

Claude Jaccottet — Préface 7

Paul Bissegger — **ETUDE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE**

Bibliographie 10

I GENERALITES 13

a) Introduction
b) Méthodes d'investigation
c) Situation géographique
d) Orientation et plan de la chapelle, nature du sol
e) Contexte archéologique et historique

II LA CHAPELLE AU MOYEN AGE 16

a) Première occupation : un cimetière du Haut Moyen Age?
b) Première église (X-XIe siècle)
c) Deuxième église (fin XIVe siècle)

III LA CHAPELLE APRES LA REFORME 24

a) Cathéchisme et services protestants
b) Troisième phase architecturale (fin XVIIe siècle)
c) La chapelle en 1727
d) Quatrième édifice
e) Mobilier du XVIIIe siècle
f) La chapelle au siècle dernier
g) Toiture et clocher

IV RESTAURATION MODERNE 29

Travaux de O. Schmid, 1909

V CONCLUSION 32

VI ANNEXES 33

a) Tombes et mobilier funéraire
b) Transcription du texte de 1394 et notes sur les personnages cités
c) Inventaire des objets provenant de "Sur Pierraz"

ILLUSTRATIONS 41

Claude Jaccottet — **LA RESTAURATION 1972-1973 – RAPPORT** 59

Préface

Dès le début des années 60 s'est fait jour le désir d'une restauration de la chapelle de Puidoux. Ce désir s'est concrétisé en 1964 dans un avant-projet donnant des lignes directrices très générales qui ont été d'ailleurs notablement modifiées au moment de la réalisation des travaux, et pour cause.

En effet, la restauration effectuée en 1909 rendait très difficile la compréhension de l'édifice, autant de son architecture que de son aménagement liturgique et les auteurs de cette intervention pourtant radicale étaient restés très avares de renseignements aussi bien sur l'état antérieur de l'église que sur leurs propres travaux. Toute documentation sérieuse manquait sur l'investigation archéologique et sur la restauration.

Lors d'une consultation, la Commission fédérale des monuments historiques confirma la valeur de la chapelle, de son architecture et de son intégration dans le site dont elle était l'accent dominant, élément important qui a été neutralisé en partie par la construction de la nouvelle cure en 1965 (figure 1). La Commission insista sur le fait qu'une restauration ne pouvait être entreprise sans une connaissance approfondie de l'édifice et recommanda vivement l'exécution préalable d'une investigation archéologique complète du sous-sol et des maçonneries en élévation.

Les autorités paroissiales et communales se rangèrent à cet avis et se décidèrent pour une méthode de restauration qui comporterait les étapes suivantes:

1. Fouilles archéologiques complètes et analyse des maçonneries en élévation après sondage des enduits pour déceler la présence éventuelle d'anciennes peintures.

2. Sur la base des renseignements obtenus, complétés par l'étude de la documentation écrite (archives), établissement et approbation du projet définitif de restauration.

3. Exécution des travaux.

Monsieur Werner Stöckli, archéologue à Moudon, fut chargé de l'investigation archéologique. Il confia la conduite des recherches sur place à Monsieur Paul Bissegger qui, par sa formation d'historien, fut en mesure de compléter lui-même l'information recueillie sur le terrain par une étude approfondie de toute la documentation déposée dans les archives dont il a su tirer la matière abondante qui lui a permis d'apporter des éléments essentiels à la connaissance de l'édifice dans ses états successifs.

Grâce à ses recherches menées de façon rigoureuse et méticuleuse, sur place pour la fouille archéologique et dans les archives pour la documentation historique, M. P. Bissegger nous a donné de l'édifice la connaissance indispensable à l'élaboration du projet définitif de restauration.

Mais son "étude historique et archéologique de la chapelle de Puidoux" est un document dont la valeur dépasse largement les informations pratiques données à l'architecte pour définir la dernière restauration. Elle s'inscrit dans le cadre de la pure recherche scientifique en offrant au lecteur une connaissance complète, détaillée et documentée sur un édifice peut-être modeste et, en tout cas mal connu et qui méritait certainement de l'être mieux.

Claude Jaccottet

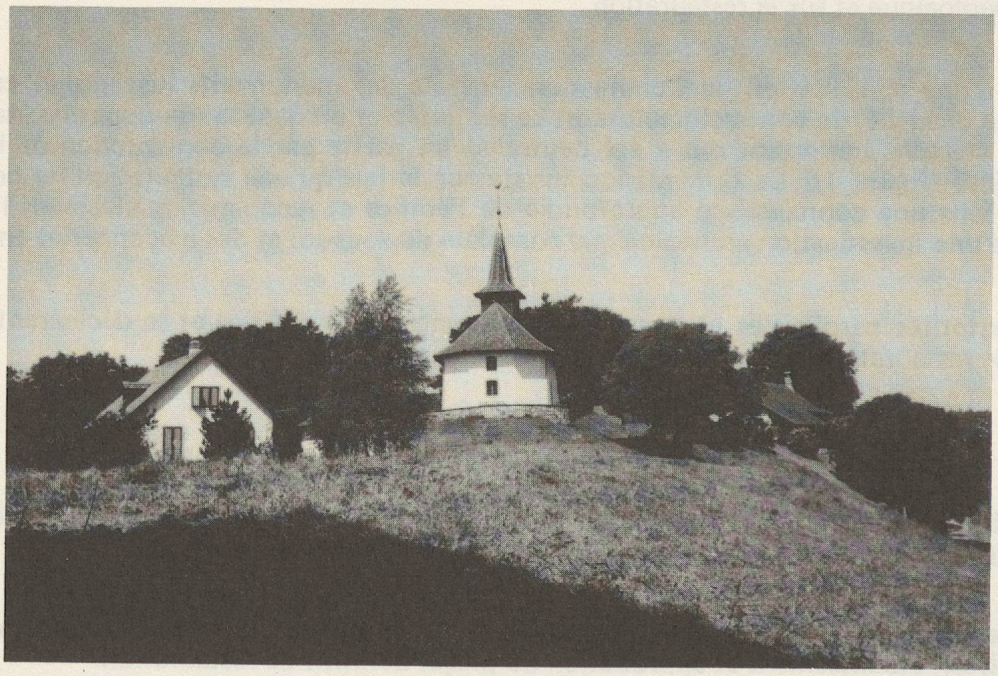

Figure 1. Chapelle et cure, vus de l'est.

Avant-propos

En octobre 1973, cette étude, revue et augmentée depuis lors, a été présentée comme mémoire de licence à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, sous la direction de M. le Professeur P. Rousset et de M. Ch. Bonnet, Archéologue cantonal adjoint, que je tiens à remercier ici. Je suis en outre très redevable pour ses nombreux conseils à M. W. Stöckli, archéologue médiéviste, qui, en me déléguant une partie de ses responsabilités sur le chantier de Puidoux et en me confiant la rédaction de cette étude, m'a témoigné son estime et m'a fourni une occasion inespérée d'aborder un monument sous différents aspects pratiques.

M. M. Grandjean, rédacteur des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, M. O. Dessemontet, directeur des Archives cantonales vaudoises et Mlle L. Wettstein, archiviste, m'ont aidé dans des problèmes peu familiers de description architecturale et de diplomatique. Enfin, les conseils de M. H. R. Sennhauser, archéologue, qui a bien voulu superviser ce travail, m'ont permis d'affiner mon interprétation archéologique. A eux tous va ma reconnaissance, ainsi qu'à ceux qui, à des titres divers, ont favorisé ma recherche. Je remercie enfin MM. H. Bögli et C. Martin, qui en ont permis la publication.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

ACSS Archives communales de Saint-Saphorin.

ACV Archives cantonales vaudoises.

BHV *Bibliothèque historique vaudoise.*

DHV MOTTAZ E. *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.*

MDR *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.* Remarque: La première série est indiquée par *MDR*, la seconde par *MDR 2*, la troisième par *MDR 3.*

MF *Mémorial de Fribourg.*

Sources manuscrites

1. Comptes de la paroisse de Saint-Saphorin, de 1561-1809.
   Registres du Conseil, de 1715-1749.
   Deux textes non classés.
   (Archives communales de Saint-Saphorin).
2. Comptes de la commune de Puidoux 1811-1914.
   Registres de la Municipalité 1854-1882.
   Registres du Conseil communal 1815-1921.
   (Archives communales de Puidoux).
3. Plans de la Restauration *O. Schmid* en 1909-1910.
   Institution d'une messe à la chapelle de Puidoux (C IV 424 ter et autres pièces citées dans le texte).
   (Archives cantonales vaudoises).

Dictionnaires

Godet, M.; Turler, H., et Attinger, V. — *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1921-1933.

Laffont, R. — *Dictionnaire des églises, V D Suisse*, Tours 1971.

Levade, L. — *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne 1824.

Martignier, D.; De Crousaz, A. — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1867.

Mottaz, E. — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1914-1921.

Naz, R. — *Dictionnaire de droit canonique*, Paris 1935 svv.

Ouvrages consultés

Chevalley, P.A. — *La chapelle de Puidoux*, Puidoux (polycopié s.d.).

De Foras, A. — *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble 1863-1910.

Galbreath, D.L. — *Armorial vaudois*, Baugy-sur-Clarens 1934.

Galbreath, D.L. — *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne 1937.

Germann, G. — *Der protestantische Kirchenbau in der Schweiz*, Zurich 1963.

Gingins-La-Sarra, F.; Forel, F. *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne, MDR* VII, Lausanne 1846.

Grandjean, M. *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, Vaud I*, Bâle 1965.

Gremaud, J. *Chronique de Moudon, MF* III, Fribourg 1856, p. 337, svv.

Hisely, J.J. *Cartulaires de la Chartreuse d'Oujon et de l'Abbaye de Hautcrêt, MDR* XII, Lausanne 1852.

Leuba, P. *Pasteurs et paroissiens de Chexbres au temps de Leurs Excellences*, Lausanne 1948.

Muller, E. *Monographie sur la commune de Puidoux*, Lausanne 1931.

Poudret, J.F. *La succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIIIe-XVIe siècle), BHV* XVIII, Lausanne 1955.

Reymond, M. *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne, jusqu'en 1536, MDR 2* VIII, Lausanne 1912.

Roth, Ch. *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, MDR 3* III, Lausanne 1948.

Schmid, A.-A. *La première abbatiale de Payerne, in: BHV* XXXIX, Lausanne 1966, p. 65 svv.

Schmitt, M.; Gremaud, J. *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne, MF* V et VI, Fribourg 1858-1859.

Oswald, F.; Schäfer, L.; Sennhauser, H.-R. *Vorromanische Kirchenbauten*, München 1966-1971.

Trümpy, R.; Bersier, A. *Les éléments des conglomérats oligocènes du Mont-Pélerin, in: Eclogae Geologicae Helveticae* vol. 47, No 1, Bâle 1954.

Turrian, E.-D. *Les temples nationaux du canton de Vaud*, Lausanne 1896.

Viollier, D. *Carte archéologique du canton de Vaud*, Lausanne 1927.

I. Généralités

a. Introduction

Jusqu'aux travaux de 1972, la chapelle de Puidoux est restée très mal connue, en dépit de fouilles partielles et d'une très importante restauration conduite de 1909 à 1910 par l'architecte *O. Schmid.* L'une des seules certitudes concernant cet édifice était la construction, en 1746, de l'actuel chevet polygonal avec démolition de l'abside précédente, dont on avait retrouvé quelques vestiges au début du siècle. Mais l'absence de documentation scientifique sur ces travaux laissait dans l'ombre des points essentiels, par exemple la forme exacte de l'abside primitive, sa datation, et d'éventuelles étapes intermédiaires.

La nécessité de procéder à une nouvelle restauration globale, – mais fondée cette fois sur la connaissance du bâtiment – a donc déterminé une investigation archéologique préalable, à la demande de M. *Cl. Jaccottet* architecte EPFL-SIA, chargé des travaux. Le rédacteur du présent rapport a conduit les recherches sur place de février 1972 à mars 1973, sous la responsabilité scientifique de M. *W. Stöckli,* archéologue médiéviste à Moudon. Les plans publiés ci-dessous sont issus de son bureau d'archéologie, (grâce à la collaboration de MM. *J.-P. Aubert* et *J. Sarott,* dessinateurs), de même que les photographies, réalisées par *A. Matter* et *P. Bissegger.*

b. Méthodes d'investigation

Pour permettre l'analyse des maçonneries nous avons dû procéder à l'enlèvement du crépi à la chaux qui recouvrait l'extérieur des murs, très fusé et tombant par plaques en certains endroits. La même opération fut plus difficile à l'intérieur, où la dernière restauration avait laissé un enduit de ciment extrêmement adhérent qui empêchait toute étude approfondie. Après ces travaux préliminaires ont commencé les fouilles archéologiques proprement dites, tout d'abord dans la moitié Nord de la chapelle, puis dans la moitié méridionale, en ménageant au centre une banquette témoin, qui n'a été fouillée qu'en dernier lieu.

Ces travaux n'ont malheureusement livré que des vestiges très fragmentaires, les couches archéologiques ayant été détruites en grande partie par les abaissements successifs du sol, des inhumations très nombreuses, et enfin par les fouilles sommaires réalisées au début de ce siècle, surtout dans la partie orientale. Aussi les renseignements fournis par les recherches effectuées plus tard dans divers fonds d'archives nous ont-ils été d'un très grand secours pour l'interprétation archéologique. Les documents ont ainsi permis de créer un canevas chronologique dans lequel s'inscrivent les données du terrain.

c. Situation géographique

Le village de Puidoux (district de Lavaux) est flanqué à l'Ouest par la Tour de Gourze, à l'Est par les Monts Cheseaux et Pélerin. Situé à 1,5 km au Nord de Chexbres, Puidoux est la seule agglomération d'une région agricole caractérisée par le grand nombre de ses maisons rurales isolées. Le village lui-même est formé de deux parties: Puidoux-Gare, de création récente, et Puidoux-Village, d'origine médiévale et cité dès 1134: Poidoux[1]. Les maisons y sont alignées de part et d'autre de la route Cully-Chexbres-Palézieux. Quant à la chapelle, elle est située hors de l'agglomération, sur une éminence située à 400 m. au Sud de celle-ci (figure 1).

d. Orientation et plan de la chapelle, nature du sol

L'édifice est construit selon l'orientation traditionnelle Est-Ouest, et présente, dans sa forme actuelle, une nef trapézoïdale, large et trapue, dont le mur occidental est implanté non pas perpendiculairement aux murs gouttereaux, mais légèrement en biais. Le chevet polygonal est à trois pans. Hors œuvre, la chapelle mesure 9 m. sur la façade Ouest, et sa longueur est de 14,8 m. sur l'axe central. Elle s'élève sur un mamelon morainique argileux, dur et compact, riche en sables et graviers divers; son flanc Nord s'appuie même sur un bloc erratique de grandes dimensions.

e. Contexte archéologique et historique

Nécropole burgonde. A 300 m. au Sud de la chapelle, au lieu-dit "Sur Pierraz" (figure 1), le terrain forme une large croupe, actuellement en affectation agricole. Au XVIIIe et au XIXe siècle, au cours de travaux de défrichement, on y a découvert un ensemble de 200 tombes[2], dont certaines à dalles. Il s'agit d'une véritable nécropole, datant probablement du VIe-VIIe siècle[3], mais dont nous ne connaissons pas d'étude approfondie. Malheureusement, aucune documentation n'illustre ces excavations et la plupart des trouvailles elles-mêmes ont disparu. Il n'en subsiste que quelques exemples conservés au musée cantonal d'archéologie et d'histoire, à Lausanne (Annexe p. 57 — figures 29 à 34).

Château des évêques. A 300 m. au Nord-Ouest de la chapelle, les plans cadastraux mentionnent le lieu-dit "Derrey le Château". Ce toponyme est la dernière trace d'une très ancienne résidence des évêques de Lausanne. Les ruines qui en subsistèrent jusque vers 1770 ont été démolies alors; cependant, au XIXe siècle encore, on pouvait apercevoir quelques traces des murs anciens dont les ultimes vestiges ont aujourd'hui entièrement disparu de la surface du sol[4] (figure 2).

[1] HISELY, *MDR* XII/2, p. 2.

[2] MARTIGNIER — DE CROUSAZ, p. 773: "En 1760 (...) Siméon Leyvraz (...) y trouva sur une hauteur plusieurs tombeaux formés de pierre plates non taillées (...). En 1849 (...) on découvrit près de 200 tombes pareilles aux précédentes, dans lesquelles on trouva des agrafes, des bracelets en bronze, une petite croix avec chaînette de ce même métal, un ornement en or incrusté de verre coloré, etc. etc."

[3] Selon une aimable communication du Dr M. Martin, conservateur du Musée romain d'Augst; voir aussi BESSON, *L'art barbare*, p. 150.

[4] MARTIGNIER — DE CROUSAZ, p. 773: "Jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle, on voyait encore les restes de cet ancien manoir épiscopal. En 1770, Siméon Leyvraz en fit disparaître les derniers vestiges. A une vingtaine de toises au Nord du château, en creusant un puits, le même particulier trouva de l'eau très chargée de parties sulfureuses. Mais le goût et l'odeur de cette eau, ainsi que la propriété de noircir le cuivre, se sont affaiblis avec le temps." — Un vieux puits rectangulaire se trouve au centre du pré au lieu dit "Derrey le château"; il est possible qu'il s'agisse là de la source mentionnée plus haut. Voir aussi LEVADE, p. 267.

Ce château était le symbole de la puissance temporelle des évêques, établie très tôt dans cette région de Lavaux. En effet, dès le XIe siècle ceux-ci y possédaient des droits dont l'origine est attribuée à la donation que fit en 1079 l'empereur Henri IV à son compagnon fidèle, l'évêque Borcard d'Oltigen[5]. Celui-ci reçut entre autres l'investiture des domaines de Lutry, Corsy et Chexbres[6]. Au XIIe siècle, le pouvoir épiscopal est déjà fortement installé dans les hauts de la paroisse de Saint-Saphorin, puisque Puidoux et Chexbres abritent tous deux un mayor et un mestral, officiers responsables d'un grand ressort judiciaire[7]. Le château est habité alors par Amédée d'Hauterive (1144-1159), puis par son successeur Landri de Durnes (1159-1177), qui l'aurait même reconstruit[8]. Mais la demeure épiscopale semble délaissée par la suite, et c'est à cet abandon qu'il faut attribuer probablement sa disparition rapide: elle n'apparaît déjà plus dans les textes du XIIIe siècle, et a dû tomber en ruines très tôt.

Nous assistons là à un véritable déplacement du pouvoir épiscopal, puisque l'évêque, en 1303, concentre ses forces au bord du lac en rachetant à Guillaume de Palézieux le château de Glérolles avec la mayorie de Saint-Saphorin. Désormais le centre paroissial, mieux placé, d'accès facile par bateau et ayant l'avantage de permettre un contrôle efficace de la route d'Italie, va se développer aux dépens de Puidoux, qui devra attendre la création du chemin de fer, avec la gare, pour prendre un nouvel essor sur un tout autre axe.

[5]BORCARD d'Oltigen, familier de l'empereur et mort à son service au siège de Gleichen (Saxe) le 24 décembre 1089 (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V. p. 190). Grand militaire et grand bâtisseur, il a fortifié l'ancienne ville d'Avenches (remplacée plus tard par la fondation de Jean de Cossonay, vers 1259).

[6]GINGINS-la-SARRA et FOREL, *Recueil de chartes*, p. 3 sv.

[7]*DHV*, I, p. 435; *Cartulaire de Hautcrêt*, p. 4-5 (...) *ministri mei Petrus de Chebre, Walcherius de Poidor (...)* (1141). Mais ces charges perdent peu à peu de leur importance, et en 1266 Jacques de Puidoux vend son office de mestral à la mense épiscopale; quant à la mayorie, elle est possédée en 1272 par Hugues de Palézieux, déjà mayor de Saint-Saphorin.

[8]ACV, AC 10 bis, fo 7 v.: *Hic libenter morabatur aput Pouedor, prope abbaciam de Altocrest (...); ibidem, fo 8: fecit castrum de Pouedour (...)*

II. La chapelle au Moyen Age

a. Première occupation du site : un cimetière du Haut Moyen Age ?

A l'intérieur de la chapelle actuelle, nous avons retrouvé quatre tombes antérieures aux vestiges de maçonnerie les plus anciens. Deux squelettes d'enfants (tombes 71 et 72) (figure 3) étaient partiellement engagés sous le massif de fondations de la première église. Une couche de mortier qui, en cet endroit tapissait le fond de la tranchée de construction, recouvrait ces vestiges osseux (figure 4). Les deux squelettes, dont la tête est orientée vers l'Ouest, ont évidemment beaucoup souffert lors de l'établissement de ces premières maçonneries ; ainsi, il ne reste de la tombe 71 que quelques côtes et une bonne partie de la colonne vertébrale. Quelques phalanges dans la région du bassin, à gauche, permettent du supposer le bras droit replié à angle droit sur l'abdomen. La tombe 72 a conservé crâne et thorax. Le bras gauche est replié sur l'abdomen et le bras droit sur la poitrine.

Un squelette d'adolescent (tombe 4) a été exhumé sous le tracé hypothétique des fondations de la première abside (figure 5). Mais même si ces fondations avaient laissé suffisamment de place pour l'inhumation de ce sujet à l'intérieur du bâtiment primitif, cette hypothèse devrait être écartée, étant donné la nature des remblais qui recouvraient les ossements : terre morainique, argileuse, caillouteuse, sans aucune trace de tuile, mortier, ou autre matériel archéologique. La tombe 4 appartient donc certainement au groupe d'inhumations qui précèdent la première église. Les pieds du squelette ont été amputés de quelques phalanges au cours d'une phase de construction ultérieure (le mur polygonal, 1746).

Un squelette d'enfant (tombe 74), était engagé sous l'empreinte du mur de chaînage qui séparait la nef et le chœur primitifs (figure 5). Orienté dans le sens Est-Ouest, mais avec les pieds se dirigeant vers l'Ouest, le crâne a été détruit lors de la pose des fondations de ce mur. La main gauche est conservée à la hauteur du bassin, à droite, ce qui permet de supposer le bras gauche sur l'abdomen. Les membres inférieurs ont disparu, perturbés par une tombe à cercueil plus tardive.

Il est probable en outre que les tombes 1 et 14, appartiennent aussi à ce groupe antérieur à la première église, à cause de leur niveau très élevé (qui présuppose une inhumation avant les abaissements successifs du sol), et à cause de la terre morainique très compacte et vierge de tout débris de construction qui entourait ces vestiges. Nous n'avons pu que constater l'absence de cercueil et de matériel archéologique, à l'exception d'une bordure de galets qui flanquait le côté droit du sujet 1 et qui faisait peut-être, à l'origine, tout le tour de la tombe (figure 6). Cette observation a son importance, car on a découvert des dispositifs semblables aux cimetières barbares de Saint-Sulpice et de Montricher[9]. Il n'est donc pas exclu que les squelettes antérieurs à la première église de Puidoux aient un lien chronologique avec les quelque 200 tombes découvertes en "Sur Pierraz".

[9] Un simple muret de pierres, plus ou moins démoli, entourait certaines de ces tombes, exhumées à Saint-Sulpice en 1910, et à Montricher en 1963. (ACV, MH, Saint-Sulpice, A 12194, A 12197, A 12234 (tombes 1, 3, 16) et Montricher, A 23112 (tombes 8, 9, 10), où l'on a également découvert une petite croix en fer, mais de forme légèrement différente.) La même observation a été faite récemment, lors de la fouille d'un cimetière burgonde sur territoire fribourgeois, où le tiers des sépultures seulement était doté de matériel, mais où 90 % des tombes étaient formées d'une simple fosse rectangulaire, entourée sur un ou plusieurs côtés d'une bordure de galets. Voir H.-P. SPYCHER, *Das frühmittelalterliche Gräberfeld von Riaz / Tronche Bélon*, in *Bulletin SSPA* 25/26, p. 38.

Peut-être faut-il attribuer à ce même groupe quelques inhumations parmi celles retrouvées dans les sondages à l'extérieur. Ainsi les sujets 57-60 rencontrés dans la tranchée sur l'axe de la chapelle à l'Est du chevet (figure 7). Ils ont en commun avec ceux de l'intérieur l'absence de tout matériel archéologique et le remblai argileux, très compact, dont les cailloux ont passablement écrasé les vestiges osseux.

Nous n'avons pas retrouvé d'éléments architecturaux en relation avec ces tombes. La première église que nous ayons pu reconnaître est incontestablement l'état le plus ancien existant sous les murs de la chapelle actuelle. Au-dessous de ces fondations, on trouve la moraine vierge et compacte.

Il faudrait donc envisager, pour une hypothétique construction antérieure à la première église, des restes situés ailleurs que sous les murs actuels. Cependant, si cet édifice a existé, il n'est plus possible de le mettre en évidence ; l'intérieur et l'extérieur de la chapelle ont en effet été complètement bouleversés par de nombreuses inhumations successives. Même la zone du chœur, la moins perturbée, n'a livré aucun indice. Nous sommes donc dans l'impossibilité de déterminer si ces tombes anciennes appartiennent à un premier édifice chrétien, ou si l'on est en présence de vestiges indépendants d'une telle construction.

b. Première église (Xe – XIe siècle)

En 1909 déjà, *O. Schmid,* lors de ses fouilles partielles dans le chœur de la chapelle, avait découvert un massif de maçonnerie d'une abside semi-circulaire simple se rattachant directement aux murs gouttereaux (figure 8). Les fouilles de 1972 ont permis de nuancer ces remarques, et de préciser le plan original de l'édifice.

Abside. Il ne reste malheureusement qu'un fragment des fondations de l'abside dans la moitié Nord du chœur actuel, à savoir un seul niveau de gros galets, large de 100 cm., appartenant manifestement à une abside curviligne, mais dont les courbures extérieure et intérieure sont différentes (figure 5).

La courbure intérieure est déterminée par une bordure de grands galets allongés, en disposition rayonnante; la courbure extérieure est marquée également par une rangée de grosses pierres. A l'intérieur de cet encadrement sont disposés des moellons apparemment sans ordre; nombre d'entre eux sont implantés de biais ou de champ, les interstices étant remplis par des pierres de dimensions plus petites. Cet ouvrage est cependant fait avec soin, car, à l'examen, il s'avère que chacun de ces éléments est coincé par les autres, de façon à former un tout homogène et stable (figure 9).

Une couche de mortier gris-clair, contenant de petits fragments de chaux pure et du sable à grains noirs, recouvre cet ensemble, alors qu'à sa base, on ne trouve du mortier que par intermittence, entre les interstices, ou pour caler une pierre.

Dans la moitié Sud du chœur, nous n'avons observé que quelques traces du mortier qui se trouvait par endroits *sous* la première couche de galets. Il semble que cette partie des fondations ait été démolie et réutilisée lors de la transformation de 1746. En effet, le niveau de construction datant de ces travaux et contenant des fragments de briques, de tuiles et des déchets de mortier du mur polygonal, vient buter contre la base des fondations anciennes où elles sont conservées. D'autre part, sur certains moellons du mur polygonal, sont restées attachées des traces de liant appartenant à la première église.

Murs de la nef. Par comparaison des mortiers retrouvés à la base des murs de la nef[10], il a été possible de déterminer que la chapelle actuelle se trouve, à l'exception du chœur, sur l'emplacement exact des fondations de la première église. Ceci apparaît très nettement pour la moitié Est du mur gouttereau Nord (figure 10), où l'assise de base du mur, épaisse de 100 cm., (elle dépasse de 8 à 10 cm. sous les parements actuels) ressemble tout à fait à celle des fondations de l'abside. Là aussi nous voyons de nombreux galets implantés de champ, liés par un mortier gris-clair recouvrant uniformément la première assise, alors que sous ces galets on ne trouve du mortier que dans les interstices.

Il est plus difficile de suivre cette couche de fondations dans la moitié Ouest du mur; le parement intérieur en a été fortement altéré par une restauration au ciment. Sur le nu extérieur, il apparaît que la première assise de galets a été quelque peu perturbée lors d'une reconstruction postérieure. Les cailloux ont été légèrement déplacés, mais on trouve néanmoins des morceaux de mortier caractéristiques sur toute la longueur du mur gouttereau Nord.

Pendant longtemps, il nous a été difficile de discerner cette couche primitive à la base du mur latéral Sud, les fondations, larges de 80 à 90 cm., n'étant totalement dégagées que sur le parement intérieur. Or, on ne distingue plus que quelques pierres dans l'assise de base, sur lesquelles adhère encore un peu de mortier de la première église, le reste des interstices étant rempli par de la terre peu compacte. Immédiatement au-dessus, le mortier caractéristique du mur Sud est visible, brun-jaune et contenant de gros fragments de chaux pure (1 à 2 cm.). Mais au cours de la suite des travaux il est apparu clairement que cette couche primitive existe également sous toute la longueur du mur Sud.

En effet, dans le sondage extérieur au pied du mur Sud, nous avons découvert trois gros galets qui appartenaient à cette couche I et qui ont basculé hors du parement à la suite de l'affaissement d'une tombe qui avait été creusée au pied de ce mur. Le trou qui en résulta a été rebouché avec des pierres liées par le même mortier que celui qui a été utilisé comme crépi sur toute la surface des murs extérieurs. L'affaissement est donc tradif. Après enlèvement de ce blocage, il est apparu très nettement à l'intérieur du mur une couche de mortier de la première église, encore en place, qui recouvrait la première assise de galets. Immédiatement au-dessus de cette couche se trouve le mortier brun-jaune à grosses inclusions de chaux.

Sous le mur de façade Ouest, il a été possible d'identifier également quelques fragments ayant appartenu à la première construction. Dans le sondage effectué à l'angle Sud-Ouest de la chapelle, nous avons retrouvé ce niveau primitif intact, formant un angle exactement sous le coin Sud-Ouest de l'édifice actuel. Mais cet angle seul est préservé; plus au Nord, le mur initial n'est attesté que par des fragments de mortier sous le parement intérieur; ces fondations avaient une épaisseur d'environ 100 cm.

Mur de chaînage. Dans la banquette centrale, nous avons pu mettre à jour les restes d'un mur large de 72 cm. Ces restes sont constitués uniquement par de très faibles traces de mortier à forte proportion de liant plaqué sur la moraine (figure 11). Pour autant qu'on puisse en juger, ce mortier est semblable à celui de l'abside. On distingue également dans la terre des négatifs de gros galets. Ces indices existaient probablement dans le prolongement des traces conservées dans la banquette centrale (moitié Sud du chœur); mais, comme ils étaient en contact immédiat avec les remblais et la couche de construction du XVIIIe siècle, il était bien difficile de les interpréter.

[10]Nous tenons à remercier M. V. FURLAN, responsable du Laboratoire des matériaux pierreux à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, qui a bien voulu faire imprégner une quinzaine d'échantillons de mortier. Ceux-ci ont été enrobés de résine synthétique avant de subir une coupe suivie d'un polissage très soigné. Ainsi préparés, ils se prêtaient évidemment beaucoup mieux à l'étude, à la comparaison, et leur examen à la loupe binoculaire a grandement facilité les rapprochements que nous avons pu faire entre les diverses maçonneries de l'édifice. Pour les possibilités d'analyse des mortiers, voir: V. FURLAN et P. BISSEGGER, *Les mortiers anciens, histoire et essai d'analyse scientifique*, in: *Revue Suisse d'Art et d'Archéologie*, 1975, 2, p. 166-178.

Dans la moitié Nord de la chapelle, ces vestiges ont été détruits par les fouilles de 1909. *O. Schmid,* cependant, signale sur son plan archéologique, des fragments d'une pièce de bois (seuil?) découvert en cet endroit (figure 8). Il est probable que ce soient là les derniers restes d'un mur de chaînage limitant l'ancien chœur du côté de la nef, sous une forme que nous ne pouvons plus restituer aujourd'hui: chaînage invisible en surface, simple marche, balustrade ou même mur supportant un arc triomphal? Cet élément a été lui aussi démoli au plus tard lors de la construction du mur polygonal.

Ainsi, nous avons retrouvé les murs de la nef et du chœur de la première église. Il nous est donc possible d'en reconstituer le plan: il se trouvait exactement sur le tracé de la nef actuelle, avec cependant une largeur de fondations légèrement supérieure à celle des murs que nous connaissons.

En ce qui concerne l'abside, le peu de vestiges conservés et leur forme irrégulière posent des problèmes d'interprétation, et nous ont forcé à envisager diverses solutions. Nos premières hypothèses, au cours même des travaux de fouille, étaient celle d'une première abside polygonale (qui appartiendrait, par son type, à la période gothique), ou celle d'une abside semi-circulaire avec deux contreforts symétriques.

Mais par la suite, un nettoyage méticuleux nous a permis de réfuter avec certitude ces deux solutions. Nous étions manifestement en présence d'une abside curviligne et sans contreforts. Nous avons alors envisagé l'existence de deux absides successives encastrées l'une dans l'autre. L'une, à large rayon de courbure, aurait été remplacée par une abside plus étoite, ou vice-versa. Pour la nouvelle abside, on aurait donc réutilisé, dans leur partie orientale, les fondations anciennes. En ce cas, nous aurions dû retrouver, sur les vestiges conservés, deux mortiers différents correspondant à ces deux étapes. Une très légère différence de teinte et de grain a pu en effet être observée entre divers échantillons, mais cette nuance est néanmoins insuffisante pour établir avec certitude deux étapes de construction. Du reste, d'autres observations allaient à l'encontre de cette hypothèse. En effet, le massif de maçonnerie qui est encore conservé est trop homogène pour avoir été remanié en vue d'une nouvelle abside. Comme nous l'avons remarqué plus haut, toutes les pierres sont coincées les unes par rapport aux autres. Le mortier qui apparaît ici et là sous cette première assise de construction ne peut appartenir à une couche de démolition: il adhère en effet aux galets, ce qui prouve que ceux-ci ont été plantés alors qu'il était encore frais.

Une hypothèse plausible est donc celle d'une abside curviligne dont les courbes intérieure et extérieure des fondations possèdent des origines différentes, la courbe extérieure venant directement se rattacher aux parements extérieurs des murs latéraux, alors que la courbe intérieure tombe en deça des parements intérieurs Nord et Sud, créant un décrochement d'un mètre environ de part et d'autre de la nef (figure 11).

L'épaisseur de ces fondations, qui augmente en direction des épaulements de l'abside, peut paraître surprenante. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit là que d'une première assise, qui ne laisse en rien préjuger de l'épaisseur des murs en élévation. La rareté des restes archéologiques ne nous permet que de constater avec quel soin les bâtisseurs de cet édifice ont fondé leur construction. Du point de vue statique, ce renforcement est d'ailleurs tout à fait justifié aux épaulements, puisque c'est là que s'exercent les principales poussées de la voûte du chœur. Mais ces assises très larges s'expliquent aussi par la topographie du lieu, puisque de tous côtés, à l'extérieur de l'édifice, le terrain accuse une forte pente.

Quant à la *restitution des murs* mêmes de cette première abside, il nous faut envisager plusieurs hypothèses.

a) En élévation, le mur pourrait présenter les mêmes courbures intérieure et extérieure à origines différentes que celles remarquées aux fondations. L'abside serait ainsi caractérisée par une très forte épaisseur des murs aux épaulements et se rapprocherait d'un type que l'on rencontre dans les Grisons (St. Luzi de Coire, début VIIe siècle, et St. Pierre de Mesocco,

Xe — XIe siècle).[11] Dans le cas de Puidoux, cependant, il nous paraît peu plausible d'envisager une telle particularité, exceptionnelle pour notre région, d'autant plus que les vestiges conservés sont par trop lacunaires, et la couche de fondation trop irrégulière sur son bord extérieur pour impliquer nécessairement des murs de même tracé en élévation.

b) L'hypothèse de *O. Schmid*, envisageant une abside semi-circulaire simple presque sans saillie par rapport aux murs gouttereaux, doit être écartée également: en effet, la courbe intérieure du massif de fondation que nous avons retrouvé et soigneusement décapé présente un tracé régulier fait de galets allongés en disposition rayonnante. Nous n'avons aucune raison pour ne pas voir ici le tracé effectif du parement intérieur de l'abside. Celle-ci ne pouvait donc pas se rattacher aux murs gouttereaux, mais devait être en retrait, créant un décrochement d'un mètre environ de chaque côté.

c) Ainsi, si nous admettons comme plausible le tracé intérieur de l'abside donné par les fondations, ils nous faut déterminer encore son tracé extérieur. Puisque nous avons écarté l'hypothèse d'un mur s'épaissant considérablement aux épaulements, nous n'avons plus qu'à choisir un tracé parallèle au parement intérieur. Ce tracé externe a toutes les chances de se trouver au niveau des quatre gros galets précédant le décrochement sur le bord extérieur du massif conservé. (En admettant cette hypothèse, ce décrochement de la première assise ne serait donc que le reste d'un renforcement à la base du mur du chevet.)

Nous avons ainsi une abside semi-circulaire légèrement rentrante, dont les murs, de 1 m. d'épaisseur environ, ont fort bien pu supporter une voûte en cul-de-four. Nous avons vu (p. 18) que cette abside devait être limitée du côté de la nef par un mur de chaînage peut-être invisible au niveau du sol, mais qui plus probablement supportait une marche, une clôture ou éventuellement même un arc triomphal (figure 12).

d) Une autre variante de chevet doit encore être envisagée: nous pouvons en effet admettre une abside très peu profonde qui aurait été précédée d'un petit avant-chœur, toujours limité du côté de la nef par le même élément architectural que précédemment (figure 13). Une telle solution, plus élaborée, nous paraît moins convaincante dans le cas qui nous occupe, puisque l'espace ainsi ménagé de part et d'autre de l'abside serait très réduit (environ 1 m^2), ne permettant pas d'utilisation liturgique rationnelle.

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'hypothèse la plus plausible nous paraît donc le plan adopté dans la solution c).

Il appartient au même type d'église que Einigen (anciennement du diocèse de Lausanne). En pays romand, il pourrait être comparé à celui, plus précoce, de Commugny (3e église, VIIe — IXe siècle), ou au plan des églises contemporaines de Vufflens-la-Ville ou Saint-Blaise à Saint-Triphon[12].

Un autre élément architectural peut être déduit du plan des inhumations: il est en effet frappant de constater l'absence totale de tombes sur une bande de terrain large de 80 à 100 cm. environ, au pied des murs Nord et Ouest (infra, figure 27). Certains sujets (tombes 19 et 25) ont même été enterrés perpendiculairement à l'axe de l'église, à l'encontre de la tradition, pour ne pas empiéter sur cette zone restée vierge. Sans doute y avait-il là un élément qui empêchait la création de toute fosse. Or il ne peut s'agir des murs d'une nef primitive plus petite, puisque celle de la première église se trouve sous le tracé des murs actuels. Il faut donc imaginer peut-être un passage dallé au pied des murs Nord et Ouest, ou, hypothèse plus probable, un banc appuyé à la muraille, inamovible (comme aux églises d'Altorf et Baar)[13].

[11] OSWALD, SCHAEFER, SENNHAUSER, p. 51 et 209.

[12] ACV, MH, Vufflens-la-Ville, B 862; Ollon, Chapelle Saint-Triphon, B 887; Commugny, rapport archéologique de M. W. Stöckli.

[13] Selon une aimable communication de M. H. R. SENNHAUSER.

Datation. Cette première chapelle de Puidoux, de proportions modestes, présentant deux éléments bien distincts, soit une nef trapue et une abside semi-circulaire, avec une façade Ouest implantée obliquement et un type de maçonnerie bien particulier, peut être datée du Xe au XIe siècle[14]. Or, nous savons par un texte plus tardif qu'elle était dédiée à Saint Nicolas: une telle dédicace nous ferait envisager plutôt la seconde moitié du XIe siècle comme date de fondation du sanctuaire.

En effet, le culte de Saint Nicolas de Myre (vénéré depuis longtemps en Orient) ne s'est développé en Europe qu'à partir de l'an 1000. Dès cette époque, les Croisés ont ramené chez nous des habitudes religieuses nouvelles, ainsi que diverses reliques qui introduisirent le culte de saints inconnus jusqu'alors en Occident.

C'est ainsi qu'en 1002 déjà, Othon III construisit à Burtscheid près d'Aix-la-Chapelle une abbaye dédiée à Saint Nicolas. Elle passe pour l'une des plus anciennes églises placées sous ce vocable[15]. Dans notre contrée, l'un des premiers édifices de même dédicace est l'église de Rougemont, construite probablement dans le dernier quart du XIe siècle[16]. Mais dans le bâtiment même de l'évêché, à Lausanne (donc au cœur du centre d'influence dont dépendait la région de Puidoux) une chapelle Saint-Nicolas a été fondée vers 1089 par la femme (sic) de Borcard d'Oltigen[17], l'évêque qui venait de voir s'étendre son domaine dans les hauts de Lavaux (p. 15). Il n'est donc pas exclu que la fondation de notre chapelle soit liée à ce dignitaire comme peut-être celle du château.

c. Deuxième église (fin XIVe siècle)

Renseignements d'archives. La plus ancienne mention connue de la chapelle se trouve dans un acte du 26 octobre 1394[18] par lequel l'évêque Guillaume de Menthonay autorise la célébration hebdomadaire d'une messe dans l'édifice nouvellement restauré, après un long abandon dû à une épidémie qui a décimé ce village[19].

Etant donné la rareté d'un tel document nous en donnons le texte *in extenso* en annexe; nous nous contenterons ici d'en discuter les éléments touchant à l'histoire architecturale. En effet, ce parchemin atteste l'état de délabrement de la chapelle à la fin du XIVe siècle[20], et nous fournit d'autres informations précieuses: nous avons déjà parlé de la dédicace du sanctuaire à Saint Nicolas; soulignons maintenant le fait suivant: après la restauration qu'ont entrepris les villageois en 1394, nous apprenons qu'une nouvelle consécration n'a pas été nécessaire. En effet, selon notre texte, il n'est rien advenu "qui oblige à interdire la célébration du culte"[21]. Or, selon les règles canoniques, les maçonneries de la nef peuvent être transformées de fond en comble, sans que ces travaux entraînent la perte du caractère sacré de l'édifice: pour une

[14] Cette datation est confirmée par MM. Stöckli, Bonnet et Sennhauser.

[15] BENZERATH, p. 157.

[16] *Dictionnaire des églises*, V D, Suisse, art. Rougemont; *DHV*, p. 565.

[17] GRANDJEAN, p. 328.

[18] ACV, C IV, 424 ter.

[19] Ce pourrait être une conséquence de la grande peste qui ravagea l'Europe aux environs de 1350. Elle sévissait encore chez nous bien plus tard, puisqu'en 1360, l'épidémie était encore si forte que l'évêque de Lausanne permit, étant donné le nombre insuffisant des notaires, à tout curé ou vicaire de paroisse de recevoir des testaments. (E. CHAVANNES, *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne 1383-1511, MDR* XXXV, p. 227).

[20] ACV, C IV, 424 ter: *edificiorum putredine ac vetustate meniorum eiusdem capelle pro maiori parte ruine minata..*

[21] ACV, *ibidem:* (...) *Attento quod in ipsa capella nichil hactenus exstitit attemptatum per quod cultus divinus debeat interdici* (...).

église paroissiale, et à plus forte raison pour une modeste chapelle, il suffit que le bâtiment ait été béni pour que les célébrations y soient licites. La bénédiction nécessaire peut être administrée par un simple prêtre à la fin des travaux. Mais l'autel, lui, doit obligatoirement avoir été consacré par l'évêque, et le moindre déplacement, toute modification séparant l'autel fixe de sa base impliquent sa désacralisation, rendant de ce fait indispensable une nouvelle intervention épiscopale. Celle-ci, nous le savons, n'a pas été nécessaire à Puidoux, l'autel est donc resté intact, et l'on peut imaginer que l'abside toute entière qui le protégeait n'a pas dû être beaucoup modifiée.

Description archéologique. Dans les murs gouttereaux de la nef, un mortier brun-jaune à grosses inclusions de chaux se superpose immédiatement à la couche de fondations de la première église. Une étude des mortiers du mur Sud nous a montré qu'une grande partie de la moitié inférieure de celui-ci appartient à cette deuxième phase, y compris une petite fenêtre étroite et rectangulaire (dimensions extérieures 29 x 85 cm.), qui s'ébrase fortement vers l'intérieur, et dont deux dalles épaisses de 3 à 4 cm. forment le linteau et l'appui (figures 14 et 15). Ce mur est fait de galets quelquefois cassés, de diverses grosseurs, dont un certain nombre sont rougis par le feu. La rubéfaction ne se présente pas uniformément du même côté, ce qui prouve que les moellons n'ont pas été altérés *in situ* au cours d'un incendie de la chapelle, mais qu'ils se trouvent en remploi. Cet appareil, bien que d'un aspect irrégulier, est néanmoins de bonne qualité et atteste l'habilité des maçons qui l'ont exécuté.

Au cours de sondages dans le corps du mur Nord, nous avons retrouvé ce même mortier brun-jaune à grosses particules de chaux. Tout un pan de la moitié inférieure de ce mur appartient donc à cette deuxième phase de construction (figure 16).

Ainsi, par-dessus les restes des fondations de la première église, les maçons ont construit un deuxième édifice; ses deux premières assises de galets ont généralement des interstices remplis simplement par de la terre et constituent en quelque sorte de nouvelles fondations. Leur épaisseur est pareille à celle des murs qu'elles supportent (80 à 90 cm.), par opposition avec les restes des fondations primitives, qui, lorsqu'elles sont conservées dans leur largeur originale (100 cm.), font une saillie de 5 à 10 cm. sous chaque parement.

Lors de cette deuxième étape, les maçonneries plus anciennes qui se trouvent sous le mur Sud ont été complètement retouchées sur tout le parement intérieur, de façon à les rendre légèrement moins larges. Le mur a pu alors être reconstruit par-dessus, pratiquement sans saillie.

Sous la façade Ouest, il ne reste de cette étape de construction que de minuscules fragments de mortier, à l'exception de l'angle Sud-Ouest, (parement extérieur), où quelques pierres sont conservées au-dessus des fondations de la première église. Une mince couche de démolition composée de fragments de mortier brun-jaune peut être suivie sous les fondations de la façade actuelle. Ces quelques éléments nous permettent d'assurer que la façade Ouest de la deuxième église, comme celle de la première, passait sur le même tracé que le mur actuel.

Ainsi, la deuxième église a été reconstruite exactement sur le tracé des premières fondations. La largeur considérable des murs de la nef nous a incité à imaginer tout d'abord que celle-ci était peut-être originellement voûtée; mais dans un édifice aussi modeste, ce fait serait tout à fait exceptionnel, et il est bien plus vraisemblable d'attribuer cette épaisseur à un souci de stabilité, dû à la situation topographique de la chapelle, ainsi qu'à la faible profondeur des fondations (80 cm.).

Nous ignorons malheureusement tout du chœur de ce deuxième édifice, car il n'a pas été possible d'en retrouver la moindre trace. Cette absence totale de vestiges s'explique particulièrement bien si l'on admet que le chœur de la première église a été conservé lors de la deuxième phase, hypothèse plausible, appuyée par l'absence de nouvelle consécration en 1394 (p. 21). Ou alors, on peut supposer que le nouveau chœur fut élevé, comme les autres murs,

sur les fondations anciennes. Dans les deux cas, toute trace en a disparu lors de la démolition de l'abside pendant les transformations de 1746.

Un fragment de crépi, découvert dans le sondage extérieur au pied du mur Nord, et portant des traces de peinture à l'ocre rouge et jaune[22], permet de supposer des décorations peintes dans cette deuxième église, sans qu'il soit toutefois possible de se déterminer sur l'étendue ou les motifs de cette ornementation.

Les maçonneries de la nef, construites en lits irréguliers de galets de toutes dimensions (à l'exclusion de briques ou de tuiles), rappellent la manière de construire de la fin du Moyen Age; mais la forte épaisseur des murs et les larges embrasures de la petite fenêtre étroite, par ailleurs d'une forme qui ne se rattache à aucun style précis, sont des éléments plutôt archaïsants. Ainsi, il semble tout à fait possible de mettre cette deuxième étape de construction en corrélation avec la phase de travaux mentionnée par le document de 1394.

[22] MM. W. Stöckli et H. R. Sennhauser s'accordent pour dater ce fragment de la période gothique.

III. La chapelle après la Réforme

a. Catéchismes et services protestants

La conquête du Pays de Vaud par les Bernois en 1536 a eu pour conséquence l'introduction de la Réforme; aussi un pasteur a-t-il remplacé le curé, la chapelle continuant à dépendre de la paroisse de Saint-Saphorin. Mais on ignore quelle fut la fréquence des manifestations religieuses qui eurent lieu dans ce bâtiment jusqu'en 1688, date de l'installation d'un diacre à Chexbres; les archives témoignent qu'il devait tenir à Puidoux un catéchisme bimensuel.[23] Cette instruction religieuse obligatoire continua avec la même fréquence après la création, en 1734, de la paroisse de Chexbres-Puidoux. En 1808, Puidoux devint commune indépendante, mais continua à payer une pension au pasteur de Chexbres. Ce ne fut que bien plus tard qu'elle se constitua en paroisse et fut desservie par son propre pasteur.

b. Troisième phase (XVIIe siècle)

Les parties hautes des deux murs latéraux sont les seuls témoins qui subsistent de cette étape, car le chevet et la façade ont été reconstruits par la suite[24]. Les nouvelles maçonneries, caractérisées par un appareil régulier et un mortier gris-clair, friable, contenant du gravier, sont construites sur les larges murs médiévaux conservés jusqu'à mi-hauteur. Dans la nef, un décrochement de 20 à 25 cm. marque la limite entre les deux étapes (figure 17). Y a-t-on dès ce moment appuyé la charpente d'une galerie? L'hypothèse est assez plausible, bien que les deux ressauts ne se trouvent pas exactement au même niveau.[25]

Quant aux documents d'archives, ils ne fournissent pas de renseignements précis sur ces transformations. Nous savons simplement que, outre des travaux d'entretien en 1602 (charpente)[26] et en 1658 (maçonnerie)[27], ont eu lieu des restaurations importantes entre 1690 et 1696, exécutées par le maçon François DEGRUFFY[28]. Il est probable qu'il s'agisse là entre autres des réfections que nous voyons encore aux murs de la nef. Ces travaux ont eu pour conséquence logique un démontage et une rénovation de la charpente.

[23] AC S.-S., texte non classé, du XVIIIe siècle: "Précédente charge du pasteur de Saint-Saphorin", et *ibidem* "Charge du ministre de Chexbres, comme l'arret de 1688 en fait foy". Voir aussi P. LEUBA, *Pasteurs et paroissiens de Chexbres, au temps de Leurs Excellences*, p. 16 et 145.

[24] Nous en avons la preuve par les arrachements de pierres découverts aux deux extrémités des parties supérieures de ces murs latéraux.

[25] Une galerie existe déjà en tout cas en 1727 (voir infra p. 25).

[26] AC S.-S., comptes de Pierre Muriset, 1602, fo 22 v. (pour les citations intégrales des textes en référence, voir le rapport de fouille déposé aux ACV et à la commune de Puidoux).

[27] *Ibidem,* comptes de Claude Légeret, 1658, fo 41 v.

[28] *Ibidem,* comptes de Jean Théodore Joseph, 1690, fo 25 v.; comptes de Nicolas Gilliéron, 1692, fo 35 v.; comptes de Jean-Pierre Testus, 1696, fo 24 v. Les mentions de 1692 et 1696 suggèrent toutes deux des réfections assez considérables, puisque d'une part il s'avère nécessaire de nommer une commission chargée de tenir la comptabilité des travaux, et que, d'autre part, le Conseil de Saint-Saphorin verse à François DEGRUFFY, dont nous savons par ailleurs qu'il était maître maçon, une somme rondelette qui n'est pourtant que le solde d'une dette de la commune. La participation de la paroisse porte donc sur un gros montant, qui présuppose des travaux relativement importants.

c. La chapelle en 1727

Entre 1726 et 1730, nous voyons une tendance générale à la restauration des églises de la paroisse. Ainsi, outre les travaux d'entretien de celle de Saint-Saphorin, le Conseil décide en 1726 de démolir la chapelle de Chexbres pour la reconstruire entièrement à neuf[29], et, en 1729, on procède à l'agrandissement de la chapelle de Rivaz[30]. Mais entre-temps, en 1727, c'est celle de Puidoux qui est l'objet d'une restauration complète. Les mentions détaillées dans les comptes de cette année nous permettent de nous faire une idée assez précise de l'ampleur des travaux, et donnent des indications sur l'aspect intérieur de la chapelle.

La charpente ne subit que de simples restaurations; celle de la fin du XVIIe siècle est donc conservée. Mais on creuse dans l'église pour y installer un plancher ainsi qu'un sol de briques (ces dernières probablement dans le chœur). On abaisse la galerie (qui existait donc déjà, construite peut-être, nous l'avons vu, entre 1690 et 1696). André PINGET, menuisier, refait les fenêtres "beaucoup plus grosses que les autres et toutes égales"[31] et les garnit de disques de verre cerclés de plomb en réutilisant une quarantaine de disques plus anciens.[32] Les comptes mentionnent l'existence de cinq fenêtres; or, la nef est aveugle à l'exception de l'étroit percement de la phase gothique. Il s'agit donc de baies réparties entre l'abside (où l'on pourrait en imaginer deux ou trois) et la façade occidentale. Au cours de ces travaux, en outre, le vantail est repeint, les murs sont blanchis et ornés de trois textes bibliques, peut-être par Jean MENNET peintre de Cully, dont le travail est attesté à l'église de Chexbres, à la même époque[33]. Enfin, on amène la chaire de cette église dans la chapelle (p. 27). Des restaurations plus tardives ont effacé tout souvenir de cet état du sanctuaire.

d. Quatrième édifice (1746)

Description archéologique. La nef est fermée du côté occidental par trois pans égaux qu'un mur vient rattacher aux maçonneries médiévales (figure 18). Epais de 60 cm., ce mur polygonal est beaucoup mieux fondé que le reste de la chapelle (125 cm. au lieu de 80 cm. au-dessous du niveau du sol). D'appareil régulier, homogène, il comprend de nombreuses pierres plates, quelques blocs de tuf, ainsi que des briques et tuiles en grande quantité. Deux mortiers différents ont été utilisés: pour le bas du mur, le mortier est brun-gris foncé, contenant un sable noir; la partie supérieure du mur est liée par un mortier plus clair, d'un brun terreux, contenant le même sable noir. Il ne s'agit toutefois certainement là que d'une limite journalière, passant à mi-hauteur des montants en molasse des fenêtres inférieures, car on constate une remarquable unité de l'appareil dans les deux parties.

Nous avons retrouvé dans cet appareil de nombreuses pierres auxquelles adhèrent encore des restes de mortier de l'église primitive. Cette réutilisation du matériau de l'ancien mur pour la construction du chevet polygonal signifie que l'abside semi-circulaire a été démolie avant les travaux[34].

Le mur polygonal est percé, sur les faces Nord, Est et Sud, par deux fenêtres superposées, à arc surbaissé. Les fenêtres inférieures (79 x 112 cm.) possèdent un encadrement en molasse, dans lequel se trouve une feuillure où venait s'encastrer un contrevent; les deux trous où se

[29] AC S.-S., Registre du Conseil, 1726-1728, 19 fév. 1726.

[30] AC S.-S., Registre du Conseil, 1728-1731, août 1729, *passim.*

[31] ACS.-S., comptes de Samuel Leyvraz, 1727, p. 118.

[32] Nous en avons retrouvé de nombreux fragments au cours des fouilles, en verre transparent, ainsi qu'un certain nombre d'étoiles à quatre pointes, en verre brun-vert, qui venaient s'insérer entre les interstices laissés par les disques.

[33] AC S.-S., comptes de Samuel Leyvraz, 1727, p. 110.

[34] Cette méthode est contraire à celle employée généralement en cas d'agrandissement du chœur: on construisait d'ordinaire les nouveaux murs autour de l'ancienne abside, que l'on démolissait seulement au moment de l'établissement des voûtes. Ce système permettait de continuer à célébrer les offices pendant une grande partie des travaux. Mais la chapelle, ne l'oublions pas, n'était alors utilisée que pour les catéchismes; ceux-ci pouvaient plus facilement être interrompus pour quelques semaines.

logeaient les gonds sont encore visibles. Les fenêtres supérieures (75 x 115 cm.) ménagées directement dans l'appareil du mur, s'évasent légèrement vers l'intérieur. Elles ne possèdent pas d'encadrement en pierre de taille.

En examinant la charpente qui recouvre cette partie, on remarque sur la panne faîtière et sur les pannes latérales intermédiaires un joint en sifflet qui raccorde la croupe au reste des combles (figure 19). De plus, les poutres sablières du mur sont encastrées dans la maçonnerie d'origine, alors que sur les murs latéraux (jusqu'au raccord du mur polygonal), elles sont cachées par des briques liées avec le même mélange de chaux et de sable fin que celui qui a été utilisé comme crépi à l'extérieur de l'édifice. Ces deux faits sont la preuve évidente que cette croupe à trois pans a été simplement rajoutée à une charpente plus ancienne.

Une analyse du parement intérieur du mur polygonal a montré l'existence de trous destinés à recevoir des solives, bouchés par la suite au ciment. Ces traces attestent la présence d'une galerie qui faisait tout le tour de la chapelle. C'est là un élément caractéristique de l'architecture "protestante" du XVIIIe siècle, qui s'efforce de créer une salle de culte homogène, ne séparant plus l'assemblée des fidèles et leur pasteur, mais qui met en revanche l'accent sur les deux pôles de la liturgie protestante que sont la chaire et la table de communion. L'église de Saint-Laurent à Lausanne (1719) et celle de Sainte-Croix (1745)[35] sont les seuls temples vaudois qui aient conservé une telle galerie alliée à un plan similaire à celui de Puidoux.

Informations d'archives. Ces travaux de 1746 sont illustrés par de nombreuses mentions dans les comptes communaux et les registres du Conseil de Saint-Saphorin. On connaît par là la commande passée aux maçons Jean Antoine SAMSON et Anthoine Louis FAVRE, ainsi qu'au charpentier Pierre BOY[36]. En substance, il s'agit de construire un "chœur en ovale" percé de trois fenêtres avec encadrement de pierre de taille. Quant au charpentier, il est chargé de la toiture et des galeries, avec un escalier d'accès près de la chaire[37].

Mais en examinant l'édifice lui-même, on remarque six fenêtres dans la partie orientale. Ce manque de concordance avec les textes ainsi que l'emploi de deux mortiers de couleur différente signifient-ils que nous sommes en présence de deux étapes successives de construction? Plusieurs éléments nous donnent à penser le contraire: c'est avant tout le style très homogène de l'appareil du mur polygonal, que nous avons déjà signalé; mais les textes d'archives fournissent eux-aussi quelques indices; nous songeons surtout au fait que l'on a fabriqué, dès 1746, *six* fenêtres à Vevey, et que, le 24 septembre de la même année, les notables de Saint-Saphorin sont allés "toiser les murailles neuves de la chapelle"[38]. Il n'y a donc pas eu d'interruption du travail, ou alors celle-ci a été de très courte durée. On ne trouve par ailleurs aucune mention, dans les comptes des années postérieures, de nouveaux travaux à ce mur à trois pans.

Nous inclinons donc plutôt à croire qu'au cours même des travaux, le maître de l'œuvre s'est décidé à créer trois groupes de deux fenêtres, en s'apercevant que celles-ci seraient indispensables à un éclairage satisfaisant de la galerie.

L'analyse archéologique éclaire aussi la question de la toiture. Dans le contrat passé avec le charpentier, nous lisons en effet que celui-ci doit "faire la ramure et la couvrir". Or nous avons constaté que la charpente ancienne a été conservée sur la nef, et que seule la croupe à trois pans triangulaires a été intégralement faite à neuf en fonction des nouvelles maçonneries, et rattachée au reste de la poutraison par des joints en sifflet. Ces combles, nous l'avons vu dans la phase de 1727, (p. 25) ont été seulement réparés cette année-là. Ils sont donc plus anciens, et doivent remonter à la fin du XVIIe siècle.

[35] GRANDJEAN, p. 262-273; E. de PERROT, *Le Temple il y a 150 ans*, in: *La paroisse de Sainte-Croix*, 1937, p. 31.

[36] AC S.-S., Registre du Conseil, 31 janvier 1746, 16 avril 1746; comptes de Jean-François Gilliéron, 1746, p. 101-105.

[37] La chaire, avant la restauration Schmid, était placée dans l'angle Nord-Ouest de la chapelle, au dire de paroissiens qui s'en souviennent encore. C'est probablement là l'emplacement qu'elle avait en 1746, puisqu'on commande cette année là au menuisier "à côté de la chaire, une montée pour aller sur la galerie" (AC S.-S., Registre du Conseil, 16 avril 1746).

[38] AC S.-S., comptes de Jean-François Gilliéron, 1746, p. 94; Registre du Conseil, 24 septembre 1746.

Au XVIIIe siècle, les archives signalent encore d'autres travaux, très fréquents, mais qui sont essentiellement destinés à l'entretien du bâtiment. Nous nous contenterons de relever qu'en 1751, un nouvel abaissement du sol précède l'installation d'un carrelage qui vient remplacer le plancher. Pour compenser la différence de niveau, on procède à la pose de huit pierres sous les poteaux de soutien des galeries[39]. Enfin des travaux en 1785 concernent la reconstruction du clocher, sans que nous soyons informés sur leur portée exacte[40].

e. Mobilier du XVIIIe siècle

Cloche. La chapelle possède une seule cloche de 62 cm. de diamètre, haute de 52 cm. (sans les anses de 12 cm.). Elle est décorée d'une frise de rinceaux à double spirale et d'une frise de feuilles d'acanthe alternées avec des figurines. Ces décorations encadrent les deux lignes d'une inscription en capitales romaines:

NOBLE F de CROUSAZ CASTELAIN NOBLE ESTIENNE DE CRAUSAZ BANDERET PIERRE LAYVRAT SECRETAIRE DU CONSEIL DE POINDOUX M. E. 1710.

Les comptes mentionnent en effet qu'en 1710 un nommé DAVEL, coutelier à Cully, a emmené la vieille cloche à Morges pour y être fondue[41].

Chaire[42]. Réalisée en 1692 par Claude PINGET[43], pour l'église de Chexbres, nous avons vu qu'elle fut déplacée à Puidoux en 1727 (p. 25). Elle possédait une cuve carrée en bois de noyer (dimensions extérieures 105 x 80,5 cm.) dont chaque côté était constitué de deux panneaux rectangulaires à cadre mouluré surmontés d'une corniche denticulée (figure 20). La porte, latérale, se trouvait à droite du prédicateur; elle était faite d'un panneau de 55,5 cm. et fermée par un loquet. Une tablette horizontale (35 x 26,5 cm.) fixée à l'angle extérieur de la chaire, du même côté que la porte, était soutenue par une petite jambe de force tournée et décorée de cannelures. Deux colonnettes moulurées supportaient la partie avant de la cuve, à laquelle on accédait par un escalier de trois marches ainsi qu'en témoignent des relevés effectués avant les modifications de 1909[44].

f. La chapelle au XIXe siècle

En 1808, la chapelle paraît être à nouveau en piteux état, selon une lettre du pasteur Girard, qui se plaint surtout du mauvais état de la chaire et des fenêtres délabrées[45]. Mais il faudra attendre 1828 pour assister à une nouvelle et importante étape de travaux. Cette année-là en effet, Jean Daniel PASCHE, maître maçon, est chargé de la reconstruction totale du mur de la façade Ouest[46]. Cette vaste opération, dont les raisons ne sont pas indiquées, est réalisée dans un style parfaitement traditionnel, reprenant le type de fenêtres à arc surbaissé utilisé plus tôt dans la partie orientale. La façade nouvelle est d'un dessin simple, équilibré, probablement conçu par le maçon lui-même (figure 21).

Bien que les textes ne mentionnent aucun projet architectural, il en existe pourtant un qui n'a pas été réalisé, daté du 11 septembre 1827 et signé Ph. FRANEL[47], architecte veveysan que nous étudierons ailleurs. Ce dessin permet à peine de reconnaître la chapelle, car il montre

[39] AC S.-S., comptes de Jean-Pierre Blanc, 1751, p. 74.

[40] AC S.-S., comptes de Jean-Claude Leyvraz, 1785, p. 38; et surtout comptes de Paul-François Rochonnet, 1786, p. 55.

[41] AC S.-S., comptes d'Emmanuel Chevalley, 1710, fo 80 v.; 85.

[42] Jusqu'à la dernière restauration, en 1973, cette chaire était le seul témoin encore visible des très importants travaux de 1727. Lors du démontage et de l'évacuation du mobilier, avant le début des récents travaux, elle a malheureusement été détruite par une initiative extrêmement regrettable, prise en l'absence des responsables.

[43] AC Chexbres, comptes de Crestin Blan, 1691-1700, livrées 1692, (comptes A III 10).

[44] ACV, MH, Puidoux, chapelle, A 23553, et A 23554.

[45] AC S.-S., document non classé, 30 janvier 1808.

[46] AC P., Manual de la Municipalité, 1er mars 1828.

[47] Ce dessin a été provisoirement déposé aux Archives cantonales vaudoises par M. Cl. Jaccottet, architecte. Il se trouvait précédemment aux Archives communales de Puidoux.

un clocher-porche saillant, sommé d'un clocheton largement ouvert, et flanqué de fenêtres en plein-cintre à impostes. Seule la largeur de la façade, la forme du toit de la nef, et le fait que FRANEL ait travaillé la même année comme charpentier au collège de Publoz[48], permettent de supposer avec quelques vraisemblance qu'il s'agisse là d'un projet de façade pour la chapelle de Puidoux (figure 22).

En même temps, on abat 33 plantes de sapin pour la chapelle à la Vulpillère, et Antoine GILLIERON, charpentier, s'est vu confier tous les travaux ressortissant à son état, y compris la construction du clocher. Un coq et une boule en tôle commandés à M. FRACHEBOUX, maître ferblantier à Vevey, viendront couronner le tout[49].

Ce clocher vient s'implanter dans un ensemble relativement hétérogène, réparé et modifié à plusieurs reprises. La nef est couverte par deux pans (fin XVIIe siècle) légèrement brisés par des coyaux. Un avant-toit lambrissé crée un large berceau surbaissé (1828), surmonté d'un pan de toit triangulaire rabattu sur le pignon. Quant au mur polygonal, il est recouvert par une croupe à trois pans (rajoutée en 1746, p. 26). Ce clocher en charpente, de plan carré, coiffé par un toit à quatre pans d'où s'élance une flèche octogonale, domine le faîte de la nef de 9,5 m. environ (figure 23). La cage est édifiée selon un principe constructif fort simple, très fréquent dans les églises vaudoises et dérivé, peut-être, de l'antique clocher-arcade qui reposait sur un seul mur. Très avantageux puisqu'il évite les lourdes substructions nécessaires à un clocher en maçonnerie, ce principe a été développé pour permettre la construction d'un beffroi plus important que le simple clocher-arcade: il suffisait de réaliser un clocher léger en charpente, de l'appuyer d'une part sur le mur de façade et, d'autre part, sur une solive reposant sur des supports placés dans la nef; ce sont, à Puidoux, deux simples colonnes galbées en sapin.

La poutre faîtière et les chevrons occidentaux de la nef, sciés sur le passage de la cage, attestent que nous n'avons pas là la disposition originale. Et pourtant nous savons par les textes que clocher et façade Ouest ont bien été reconstruits ensemble, en 1828. Comment expliquer cette anomalie? Faut-il croire que le beffroi actuel a été reconstruit encore plus tard? Nous ne le pensons pas. En effet, le problème se résout en admettant deux phases successives de travaux. Tout d'abord une phase de maçonnerie, au cours de laquelle il faut démolir la façade existante, étayer la poutre faîtière de la toiture, et reconstruire le mur. Il est normal qu'en achevant ce travail, on insère la poutre faîtière dans la maçonnerie neuve, avant de supprimer l'étai. Nous avons alors un mur nouveau auquel est intégrée une charpente ancienne. Vient ensuite en seconde étape le charpentier. Celui-ci modifie la vieille charpente existante en fonction de sa commande, à savoir la construction d'un clocher, probablement plus grand que celui qui devait exister déjà bien auparavant (une cloche est mentionnée à Puidoux dès 1702). La forme et le système constructif de ce clocher plus ancien sont inconnus, et nous n'avons aucune information qui nous permette de la restituer.

La même incertitude pèse sur la façade Ouest, dans son état antérieur au XIXe siècle; le seul élément connu est son implantation, identique à celle qu'elle a actuellement. Mais quel était son caractère, quels étaient ses percements? Nous ne saurions le dire, pourtant il est relativement peu probable que la façade médiévale ait subsisté jusqu'alors. Il nous paraît plus plausible d'envisager qu'elle ait été également modifiée au cours des importants travaux de la fin du XVIIe siècle, dont ne subsistent actuellement que les parties hautes des murs latéraux.

Au cours du XIXe siècle, d'autres travaux ont encore lieu: le clocher, endommagé par la foudre en 1829, doit être réparé. Il sera couvert d'ardoises en 1877[50]. Cette même année, convention est passée avec Jules TRINHARD menuisier, et Jean DEGRANDI gypsier, qui sont chargés d'établir "un plafond en gypserie" et des boiseries le long des murs[51]. En 1880, Samuel MICHAUD menuisier à Cully rétrécit "l'escalier montant sur la galerie du côté Nord"[52].

[48] AC P., comptes de Samuel Leyvraz, 1828, chap. Entretien des bâtiments.

[49] AC P., Manual de la Municipalité, 1er février 1828; *ibidem,* 23 mars 1828; *ibidem,* 7 juin 1828.

[50] AC P., comptes Henri Chevalley, 1829, 15 août, 17 octobre; Registre de la Municipalité 1877-1882, p. 184.

[51] AC P., comptes J.-P. Grandchamp, 1877, p. 7; Registre de la Municipalité, 4 août 1877, p. 417-418.

[52] AC P., Registre de la Municipalité, 20 mars 1880.

IV. Restauration O. Schmid, 1909-1910

a. Premiers projets

Malheureusement, nous ignorons tout des intentions et des exigences du maître de l'ouvrage, soit "Comité d'initiative pour la restauration de la chapelle" créé vers 1905[53]. Néanmoins nous savons que la silhouette extérieure du bâtiment est définie déjà en 1907 par un dessin aquarellé signé *O. Schmid,* montrant les faces Sud et Ouest munies des porches à toit fortement brisé qui seront effectivement créés par la suite. Le reste de l'édifice apparaît déjà tel que nous le connaissons, avec son large avant-toit lambrissé en berceau (sans garniture encore de bois découpé en accolades), et le clocher est muni d'une horloge.

Une série de projets datés de février 1908[54] (plan, coupe en long et en travers, plafond) prouvent que la conception générale de la restauration était alors déjà bien élaborée dans ses grandes lignes: disposition axiale de la table sainte et de la chaire dans un espace "chœur" défini par une marche le surélevant légèrement, et par une décoration picturale des murs. La nef offre, quant à elle, un espace lambrissé et une galerie sur colonnes, munie dans sa partie haute d'arcs décoratifs en anse de panier, le tout en bois. Il est intéressant de noter que ces projets ont été élaborés avant le début des travaux, soit avant toute investigation archéologique. Nous verrons que celle-ci n'a fait que "confirmer" — grâce à une interprétation erronée — les préjugés de *O. Schmid.*

b. Travaux de 1909-1910

Ceux-ci ont débuté à partir du 1er juin 1909, après l'adjudication des travaux de maçonnerie, fouille et pierre de taille, à l'entreprise COLOMBO Frères (qui fera faillite avant d'avoir pu terminer la pose du dallage, réalisé en fin de compte en molasse d'Escherin par deux ouvriers italiens). Léon DUPONT, de Chexbres, travaille à la charpente[55]. En automne de la même année les travaux de menuiserie sont adjugés à Alfred EICH et Louis BENEDETTO; Jean BACCAGLIO est chargé de la gypserie-peinture, Léon CROT, horloger à Granges-Marnand, fournit une horloge qui ne subsistera pas longtemps, Adam BLARDONNE, carrier à Belmont, réalise la table de communion datée 1910, et la décoration picturale en grisaille est l'œuvre de E. CORREVON[56].

[53] AC P., Registre de la Municipalité, 3 décembre 1904, p. 217; *ibidem,* 22 décembre 1906, p. 21.

[54] Actuellement déposés aux Archives cantonales vaudoises, ces projets, comme le dessin précédent, proviennent des Archives communales de Puidoux.

[55] AC P., Registre de la Municipalité, 31 mai 1909, p. 238; *ibidem,* 2 octobre 1909, p. 268; *ibidem,* 21 novembre 1909, p. 276.

[56] AC P., Registre de la Municipalité, 17 septembre 1909, p. 260; *ibidem,* 4 décembre 1909, p. 278; *ibidem,* 11 juin 1910, p. 327; *ibidem,* 2 juillet 1910, p. 332.

Celui-ci orne les fenêtres latérales du mur polygonal d'importants encadrements à motifs architecturaux (figure 24), dans le style de ces dessus-de-porte du XVIIIe et XIXe siècle que l'on rencontre dans bon nombre de fermes du Gros de-Vaud. Sur les pans obliques, des médaillons accompagnés d'un cartouche portaient une citation biblique. Nous ne nous étendrons pas ici sur la succession exacte des travaux, fort bien énumérée dans le rapport de restauration de *Cl. Jaccottet* (infra p. 65). Signalons simplement que tout l'aménagement intérieur a été refait de fond en comble, qu'une porte a été percée dans le mur Sud, et que les deux entrées ont été abritées par un porche qui n'existait pas auparavant, comme le prouve une gravure de la fin du XIXe siècle. L'inauguration eut lieu le 12 juin 1910[57].

c. Investigation archéologique et esprit de la restauration

Avant toute chose E. CORREVON procéda à des grattages des murs, en vue de découvrir d'éventuelles peintures[58]. puis on fouilla partiellement le sol de la chapelle (surtout dans la moitié orientale). Les résultats de ces travaux sont sommairement transcrits sur un plan archéologique de 1910[59] (figure 8), où *O. Schmid* a bien daté la chapelle à abside curviligne de l'époque romane, mais où il attribue la petite fenêtre du mur Sud ainsi que le mur polygonal au XVe siècle. Quant aux fenêtres à arc surbaissé de ce mur et la porte principale, elles auraient été pratiquées, selon lui, au XVIIe siècle. Dans l'esprit du restaurateur, c'est donc cette époque qui a laissé les éléments les plus caractéristiques, puisqu'il s'agit ici des percements. Aussi c'est à elle que reviendra l'honneur de donner le "ton" à la future chapelle rénovée. Les fouilles n'auraient d'ailleurs pas été nécessaires pour parvenir à cette conviction, puisque nous avons vu que les éléments déterminants de la restauration ont été projetés avant les recherches archéologiques, dont les résultats ne font que confirmer *a posteriori* une idée préconçue. Bien sûr, les projets de 1908 n'ont pas été réalisés tels quels; ils ont été amendés, non pas sur les données des investigations, mais sur les conseils de l'architecte cantonal[60]. (Ces modifications portent essentiellement sur la disposition des galeries, rendue plus satisfaisante, tant du point de vue pratique qu'esthétique). Voir les plans de restauration publiés dans le rapport *Cl. Jaccottet* (infra p. 64).

En fonction de ce qui précède, examinons maintenant l'"esprit" de la restauration de 1909-1910, et nous constaterons que le langage formel utilisé par l'architecte corrobore bien l'idée du développement chronologique qu'il avait de l'édifice. En effet, nous voyons que le restaurateur a puisé essentiellement à deux sources d'inspiration: l'architecture paysanne (plutôt fribourgeoise ou bernoise que celle du canton de Vaud) et le répertoire ornemental de la fin du XVIIe siècle.

Le point de départ de la première source d'inspiration fut peut-être le large avant-toit en berceau lambrissé sur la façade Ouest. La tradition paysanne alémanique a fourni l'ornementation de bois découpé en accolades, et la forme même des porches, à pans fortement brisés, n'est pas sans rappeler des toits que l'on rencontre plutôt dans les campagnes fribourgeoises que vaudoises. Quand à la surabondance de boiseries à l'intérieur de la chapelle, plafond, lambrissage de simple sapin, il nous paraît emprunté au même répertoire vernaculaire, faisant penser à la "chambre", — pour ne pas dire la "Stube" — de quelque ferme des Préalpes.

Les éléments décoratifs de cet agencement, affirmés dès le projet de 1908, sont tirés du vocabulaire formel de la fin du XVIIe siècle. C'est en effet à cette esthétique que se rattachent les lourdes moulures du plafond à compartiments, les arcades en anse de panier reposant sur des

[57] TURRIAN p. 10; AC P., Registre de la Municipalité, 1er avril 1911, p. 42.

[58] AC P., Registre de la Municipalité, 5 décembre 1908, p. 182; *ibidem*, 2 juillet 1910, p. 332.

[59] Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, dossier 108 F, La chapelle de Puidoux.

[60] AC P., Registre de la Municipalité, 6 février 1909, p. 201.

pilastres dans les parties hautes des galeries, les balustres tournés des escaliers (similaires aux colonnettes qui soutenaient la chaire, mais légèrement plus riches), ainsi que les panneaux et corniches à denticules qui ornent le mobilier du chœur. Il est évident que la chaire de 1692 fournit une bonne partie des éléments décoratifs retenus par *O. Schmid.* Celui-ci en fera même l'élément déterminant de sa restauration intérieure, puisqu'il l'a placée de façon tout à fait privilégiée sur l'axe central, au fond du mur polygonal, n'hésitant pas à obstruer une fenêtre pour la mettre en valeur. Sans s'embarrasser d'un respect total face à l'objet d'art, quitte à le transformer, il a réussi néanmoins à conserver ce précieux élément du passé, dont il avait compris tout l'intérêt.

Ainsi cette restauration est très certainement une étape importante dans l'histoire de la chapelle, puisqu'elle illustre une démarche de restauration non scientifique – bien que se voulant telle –, comme elle fut pratiquée dans un grand nombre de nos églises. Elle est la création d'un architecte qui, conformément aux tendances de son époque, utilisait un langage formel délibérément emprunté au passé, pour adapter le monument à la conscience historique qu'il en avait. Ainsi le défaut de cette restauration consistait essentiellement en son caractère faussement "historicisant", puisque basée sur une connaissance très imparfaite du bâtiment. C'est cette erreur de jugement qui a conduit l'architecte à détruire la galerie circulaire, élément authentique et très intéressant, au profit d'une disposition purement fantaisiste.

V. Conclusion

Ainsi, la chapelle de Puidoux, peut-être implantée sur un site sacré remontant au VIe – VIIe siècle, n'a pratiquement pas varié, ni dans son emplacement, ni dans ses dimensions, au cours de neuf siècles d'existence. En effet, l'évolution politique et économique du village, incompatible avec une forte croissance démographique, n'a jamais rendu nécessaires de véritables agrandissements du lieu de culte; aussi s'est on contenté de le reconstruire dans les mêmes dimensions.

Cette chapelle, cependant, malgré sa modestie, ne manque pas d'intérêt. La confrontation de deux sources d'information distinctes, nous a permis une démarche dialectique au cours de laquelle nous avons tenté de déchiffrer le développement architectural de l'édifice en relation avec les repères chronologiques fournis par les textes. L'établissement de correspondances certaines a été possible pour l'agrandissement oriental de 1746, pour la reconstruction de la façade ouest et le clocher en 1828, ainsi que, bien sûr, pour la restauration de 1909-1910. Pour les étapes précédentes de cette évolution, les relations ne se dégagent pas avec une netteté absolue. Nous avons donc dû nous contenter d'étayer au mieux nos hypothèses par le plus grand nombre possible d'observations.

D'un point de vue d'historien, cette chapelle présente une particularité: elle fournit un exemple rare d'institution, par l'évêque lui-même, d'une messe régulière dans un sanctuaire dont les revenus étaient tombés en désuétude.

Parallèlement, la chapelle a fourni plusieurs indications d'un grand intérêt pour l'histoire de l'architecture de notre région. En premier lieu, les récents travaux ont permis d'étudier les bases d'un édifice qui remonte jusqu'à l'époque romane. Son abside semi-circulaire légèrement rentrante est d'un type courant à cette époque, mais les dimensions modestes du bâtiment, ainsi que l'absence de clocher (en fondations tout au moins) permettent une comparaison avec l'église Saint-Blaise de Saint-Triphon.

Dans un stade ultérieur, la chapelle du XVIIIe siècle est une illustration d'un type caractéristique de l'architecture protestante. Comme beaucoup d'autres lieux de culte, elle a été dotée à cette époque d'un chevet à trois pans: mais son originalité réside dans le fait que les traces d'une galerie faisant tout le tour de l'édifice ont pu être retrouvées. Il s'agissait donc vraiment d'une église-auditoire à l'exemple de l'église Saint-Laurent à Lausanne et de celle de Sainte-Croix, qui, jusqu'à ce jour, étaient seules connues dans notre canton pour allier une telle galerie circulaire à ce type de plan.

Ainsi, le chapelle de Puidoux se distingue par certains traits qu'on ne rencontre que rarement ailleurs. C'est ce qui élève ce modeste édifice au-dessus d'un niveau d'intérêt purement local, et lui confère une certaine importance dans l'histoire de l'architecture vaudoise.

VI. Annexes

a. Tombes et mobilier funéraire

Une soixantaine de squelettes ont été exhumés à l'intérieur et autour de la chapelle (figure 25). Le mobilier funéraire qui les accompagnait était pratiquement nul, exception faite d'aiguilles destinées à maintenir les linceuls, et de crochets et agrafes qui fermaient les vêtements mortuaires. Seule la tombe 21 a livré un anneau de bronze, très oxydé, sans décoration (figure 26).

Néanmoins, il est possible de distinguer trois grands groupes chronologiques, en tenant compte de la position des squelettes.

1. Groupe antérieur à la première église auquel on peut attribuer les sujets 1, 4, 14, 74, et 57-60, ainsi que nous l'avons vu plus haut (p. 16).

2. Groupe des sujets inhumés selon la "tradition catholique", c'est-à-dire dans la nef uniquement, en réservant une bande vierge au pied des murs Nord et Ouest où devait se trouver un banc fixe (p. 20). Ce groupe ne dépasse pas l'élément architectural indéterminé qui séparait la nef du chœur, (ce dernier étant réservé à l'inhumation de membres du clergé) (figure 27). Le grand nombre d'ossements en vrac que nous avons retrouvés dans les remblais de cette partie prouve que l'on a inhumé pendant longtemps à l'intérieur de la chapelle et les tombes que nous avons retrouvées en place sont donc les dernières d'une longue série ; elles n'ont pas fourni de matériel susceptible de donner des éléments de datation. Or, nous savons que l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud n'a pas immédiatement interrompu la pratique de l'inhumation à l'intérieur des sanctuaires[61]. Mais d'autre part, comme ces ensevelissements ont respecté scrupuleusement la disposition architecturale de la période catholique, nous pouvons admettre qu'ils ne sont probablement pas postérieurs à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle ont eu lieu d'importantes transformations de la chapelle. Dès 1727 au plus tard, un plancher empêche toute sépulture à l'intérieur. Cette hypothèse d'une datation assez tardive, allant de la fin du Moyen Age jusqu'au XVIIe siècle est en accord aussi, selon *Ch. Bonnet*[62], avec le rare matériel archéologique (épingles, boucles et crochets) ainsi qu'avec la forme de l'un des cercueils que nous avons retrouvé en coupe (caisse rectangulaire surmontée d'un couvercle à deux pans longitudinaux)[63].

   A l'extérieur, les sujets 52 et 53 peuvent être vraisemblablement attribués à ce même groupe ; ils ont été inhumés en tout cas avant 1746, le plus parallèlement possible au mur semi-circulaire de l'abside[64] et endommagés lors de la construction du mur polygonal.

[61] Les ordonnances baillivales interdisant ces coutumes se prolongent jusqu'au XVIIIe siècle.

[62] BONNET, *Collonge*, p. 178 et 186.

[63] BONNET, *ibidem*, p. 177. De nombreux autres cercueils ont livré des fragments de planches dont aucun, malheureusement, ne s'est révélé suffisamment important pour permettre un essai de datation par la dendrochronologie. Tous les échantillons étaient de simple sapin, soit *picea abies*. (Aimable communication de M. F. Schweingruber, Prof. Ecole polytechnique fédérale de Zurich).

[64] Et non perpendiculairement à ce mur, comme cela se pratiquait généralement (BONNET, *Russin*, figure 60).

3. Groupe des sujets inhumés à l'encontre de la tradition catholique. Les squelettes 2 et 73 (enfant), trouvés dans le chœur, ont certainement été enterrés après la Réforme, et à la suite de transformations qui ont supprimé la séparation caractéristique du chœur d'avec la nef. En effet avant la Réforme, le chœur était réservé, sauf de rarissimes exceptions, au seul clergé: il était donc pratiquement exclu d'y placer des enfants. D'autre part, le sujet 2 (adulte) vient couper les traces de maçonneries qui séparent le chœur de la nef. Il a donc été enterré après la démolition de cet élément architectural[65]. La démolition a-t-elle eu lieu à la fin du XVIIe siècle seulement, ou déjà plus tôt? Nous ne saurions le dire. Dès 1727 en tout cas, on inhuma à l'extérieur du bâtiment, surtout devant la façade occidentale, jusqu'en 1825[66].

Dans les sondages creusés à l'extérieur, nous avons découvert trente squelettes, dont la plupart se trouvaient dans la tranchée parallèle à la façade Ouest (figure 28). Ces derniers, légèrement désaxés dans le sens Nord-Ouest/Sud-Est, doivent peut-être ce faible écart à l'orientation du mur d'enceinte du cimetière: il est en effet probable que l'on enterrait les gens plus ou moins parallèlement à ce mur.

L'un des squelettes (tombe 48) présentait, au niveau du genou droit, des anomalies osseuses caractéristiques d'une spondylite infectieuse due au bacille de Koch[67]. Ce cas de tuberculose osseuse n'est pas antérieur au XVIIIe siècle, comme le reste du cimetière extérieur.

Près de l'extrémité Nord de la tranchée parallèle à la façade, un empierrement fait de pierres plates sans mortier pourrait bien être le dernier vestige d'un ancien muret d'enceinte. Nous ne l'avons malheureusement pas retrouvé plus à l'Ouest.

Mentionnons encore à l'extrémité orientale du sondage pratiqué dans l'axe longitudinal de la chapelle une autre concentration de pierres plates, sans mortier, accumulées sur une largeur d'un mètre environ, et qui peuvent avoir appartenu aux fondations d'un muret semblable.

Annexe b.

Transcription de l'acte par lequel l'évêque Guillaume de Menthonay institue une messe hebdomadaire à la chapelle de Puidoux en 1394.

1. Introduction

Ce texte qui témoigne de l'institution d'un office régulier par l'évêque, se distingue par là-même des innombrables institutions de messes en faveur des défunts, si fréquentes au Moyen-Age. Nous sommes ici en présence d'un véritable acte de dotation qui doit assurer l'entretien du lieu de culte et dédommager son desservant, curé, vicaire ou chapelain. (L'exigence d'une dot avant toute construction d'église a des origines fort anciennes. Elle est confirmée entre

[65] De plus, s'il s'était agi d'un religieux, celui-ci serait probablement inhumé avec le crâne dirigé vers l'Est (voir, par exemple, BONNET, *Russin*, p. 176-178).

[66] En 1825, le cimetière a été déplacé au lieu-dit "En la Crausaz"; dès 1867, la commune dut l'agrandir, à la suite de l'arrêté cantonal qui exige un intervalle de trente ans avant de rouvrir les fosses. (AC Puidoux, Registres du Conseil Communal 1815-1838, p. 49, et 1838-1875, p. 205; ACV, Gb 148 C 2, vol II, fo 92, No 2541.) Mais "En la Crausaz", le terrain convenait mal à cette affectation; aussi, en 1880, le cimetière est-il déplacé une nouvelle fois, "En Moreillon"; il s'y trouve encore aujourd'hui. (AC Puidoux, Registre du Conseil Communal 1838-1875, p. 172 et 1875-1921, p. 31).

[67] Etant donné l'engagement profond du squelette en stratigraphie, seuls les os du fémur, tibia et péronné, ont pu être prélevés. Il est certain que l'examen complet de tous les vestiges osseux aurait été des plus intéressant. Un cas semblable, mais beaucoup plus ancien, puisque découvert au cimetière burgonde de Saint-Prex, a été étudié par MM. P. FOREL, J.-L. DEMETZ, et M.-R. SAUTER, in: *Lyon médical*, No 40, 1er octobre 1961.

autres en 1222 dans les décrétales d'Honorius III: *Cum non sit ecclesia, nisi de dote provisum ei fuerit, consecranda.* Diction. de droit canonique, t. V, col. 187). Or, la charge de pourvoir à la dotation incombe normalement au fondateur du sanctuaire ou, à défaut, à ses héritiers. Et si, pour une cause quelconque, personne ne s'exécute, c'est l'évêque consécrateur de l'église qui doit veiller à cette dotation ou y pourvoir de ses propres deniers.

A la fin du XIVe siècle, la chapelle de Puidoux devait avoir perdu tous ses revenus, probablement tombés en désuétude à la suite du long abandon qu'avait connu l'édifice. Dans ce cas particulier, bien qu'il n'intervienne pas en qualité de consécrateur, Guillaume de Menthonay est néanmoins doublement responsable de la dotation. D'une part, en tant qu'évêque diocésain, il intervient au nom et à la place du fondateur et de ses héritiers, qui manifestement ne sont plus à même d'assurer la subsistance matérielle de leur fondation; d'autre part, il peut intervenir en vertu des pouvoirs spirituels et temporels particuliers qu'il possède dans cette région; ainsi a-t-il fait établir un véritable contrat, par lequel les habitants du village s'engagent, eux et leurs descendants, à pourvoir aux nécessités du sanctuaire.

Le manuscrit original du texte que nous publions ci-dessous se trouve aux archives cantonales vaudoises, sous la cote C IV 424 ter. Il s'agit d'un parchemin de 36 x 42 cm., en bon état de conservation, portant deux sceaux pendant sur double queue. L'un de ces sceaux, en cire rouge, est celui de Guillaume de Menthonay, l'autre, en cire verte, porte la marque de la cour de l'official, avec, au verso, son contre-scel[68].

L'orthographe originale a été scrupuleusement respectée. Cependant, dans l'impossibilité de distinguer efficacement i et j, nous nous sommes résolu à utiliser systématiquement i. De même, la distinction entre c et t n'étant pas toujours facile, c'est l'orthographe classique qui a été choisie en cas de doute. Par contre, nous avons utilisé à la moderne u et v, les majuscules, ainsi que la ponctuation indispensable. Les fins de ligne du manuscrit sont marquées par une barre.

2. Transcription

Nos Guillermus de Menthonay miseratione divina episcopus Lausannensis universis pandimus manifestum quod, cum ad honorem Dei omnipotentis et sancti / Nicholay confessoris capella quedam infra villam de Puedour castellanie nostre et iurisdictionis Glerole dudum fundata fuerit, pressuris mortalitatum que in / gentibus dicte ville plebe derelicta et edificiorum putredine ac vetustate meniorum eiusdem capelle pro maiori parte ruine minata et rectoribus taliter destituta, quod a / lungo tempore divinus cultus in ea fuerit diminutus. Propter quod pro parte proborum hominum nostrorum dicte ville nobis existitit [sic pour exstitit] humiliter supplicatum ut, cum dicta capella / per suos predecessores habitatores dicte ville constructa extiterit et in congruo celebrandi statu tenuta, prout antiqua nonnullorum proborum hominum nostre castellanie predicte relatione / didicimus fidedigna qui in dicta capella divina obsequia recolunt vidisse frequentius celebrari, hominesque dicte ville de Puedour paternis laudabilibus vestigiis et moribus inherere / se disponant, per qua salutiffera obsequia annentantur [sic pour adnectantur] ac devotam satagant suorum predecessorum quam in eadem capella diuturnis temporibus observarunt voluntatem obtinere, ipsam / nempe capellam in bonum et decentem statum reduxerunt quatenus unam missam qualibet die iovis cuiuslibet septimane in altari dicte capelle perpetue celebrandam per / curatum ecclesie nostre parrochialis sancti Simphoriani, cui subest dicta capella, vel per ydoneum capellanum a curato dicte ecclesie inibi mittendum, nostri adventus interventu concedere / dotationem ipsius capelle seu misse erigere, auctorizare et confirmare dignaremur. Nos igitur episcopus prefatus supplicationi predictorum favorabile inclinati, affectantes / divina officia in eadem exerceri, attento quod in ipsa capella nichil hactenus extitit attempta-

[68] Pour une description plus précise, voir GALBREATH, *Inventaire*, p. 177, No 5, et 189, No 4-5.

tum per quod cultus divinus debeat interdici nec ecclesie parrochiali predicte / dampno cedit, eapropter in nostra presentia personnaliter constituti dominus Iohannes dictus Channent [ou Chanvent] rector ecclesie parrochialis predicte ex una, et Aymonerius ac Iohannerius de Bolos / de Poedour, suis et proborum hominum ville de Poedour predicte nominibus, ab ipsis dicentes super hoc mandatum habere, parte ex alia.

De eorundem rectorum Aymonerii et / Iohannerii nominibus quibus supra libera et consentanea ac spontanea voluntate et ad eorum instantiam et humilem supplicationem de et super supplicatis universis et singulis / premissis, auctoritate ordinaria qua fungimur in hac parte providimus, ordinamus et etiam declaramus provisione, ordinatione et declaratione valituris per modum et / formam subsequentes. In primis quod ad laudem et honorem Dei et sanctissimi confessoris Nicholay ac alias ad intentionem et pro remedio fundatorum capelle predicte, / una missa qualibet die iovis cuiuslibet septimane vel alia die competenti in altari capelle predicte per rectorem, vicarium seu capellanum ecclesie nostre parrochialis predicte / de sancto Simphoriano perpetuo celebretur et devote dicatur. Item quod homines communitatis ville de Puedour antedicte librum missalem, calicem, pannos, vestimenta, / ornamenta sacerdotales, vinum, aquam, facem, candelas, hostias et alia ad celebrationem dicte misse necessaria rectori predicto, vicario suo sive capellano ibidem ad celebrandum venienti / sine difficultate sumptuare, cruce et ymaginibus opportunis altare predictum premunire, et capellam cum altari predictis [sic] in bono et decenti statu manutenere, predicti homines / de Puedour presentes et posteri propriis suis missionibus perpetue et efficaciter teneantur. Item rectori seu curato ecclesie parrochialis supradicte, nomine dotationis capelle / predicte vel altaris ac pro celebratione misse antedicte ut dictum est celebrande et dicende, homines communitatis ville de Puedour predicte pro se et sua posteritate dicto curato / presenti et futuro in ecclesia supradicta quatuor libras lausannensium bonorum monete annui et perpetui reddictus solvere vel de ipso reddictu annuo facere et actualiter / tradere assignationem competentem et de ipsa dicto curato facere responderi et valere facere dictam assignationem integrum reddictum predictum teneantur. Item ordinamus / una cum predictis quod donationes, legata, oblationes, emolimenta [sic], elemosine, iura et actiones quecumque cesse, concesse, facte et faciende nomine ad opus vel sub titulo / capelle predicte vel altaris sub colore quocumque aut verborum expressione, per homines nostros ville predicte et alios quoscunque curato dicte parrochialis nostre ecclesie de sancto / Simphoriano tantum modo et non dicte capelle cedant [sic pour cedantur] et penitus remaneant ac debeant una cum quatuor libris lausannensibus annui redditus predictis perpetuo sine obice remanere, / possessione de ipsis donationibus, legatis, oblationibus, elemosinis, emolimentis ac iuribus predictis adepta aut ipsorum aliqua parte per aliquem seu aliquos habita tacite vel expresse, / publice vel occulte ac usu et consuetudine contrariis nonobstantibus. Quequidem universa et singula supra et infra scripta nos Guillermus episcòpus prefatus, / deliberatione super hec prehabita diligenti et utilitate ecclesie perpensius attenta, auctorizamus, confirmamus, ratificamus, approbamus et emologamus ac / ita ordinamus, precipientes per prenominatos omnes et singulos ac eorum successores et posteritatem inviolabiliter observari et teneri. In quorum omnium robur et / testimonium premissorum, presentibus nostre provisionis, ordinationis et declarationis seu dotationis et confirmationis litteris auctoritatem nostram interponentes pariter / et decretum, sigillum nostrum duximus apponendum. Ego vero Iohannes dictus Channent, rector seu curatus ecclesie parrochialis predicte de sancto Simphoriano, / omnia et singula supradicta per reverendum in Christo patrem et dominum meum carissimum dominum Guillermum episcopum prelibatum, cui ecclesie predicte et capelle disponitio / spectat et erectio ordinata honori et utilitati ecclesie supradicte confitens cedere et penitus redundare, nullo in contrarium dicte dotationis aut premissorum / quomodolibet obice vel ostante, inquantum me dictamque ecclesiam concernunt pro me et successoribus meis in eadem laudo, accepto, approbo et concedo ita fieri / et ordinari prout superius expressantur spontanea et deliberata voluntate. Promittens ego Iohannes curatus prefatus iuramento meo ad sancta Dei euvangelia / corporaliter prestito et sub expressa obligatione omnium et singulorum bonorum dicte ecclesie quorumcunque, quamdiu fuero rector eiusdem ecclesie, missam superius ordinatam / in altari sancti Nicholay predicte ville de Puedour singulis diebus iovis vel altera die cuiuslibet septimane modo superius declarato celebrare, dicere vel / facere per ydoneum capellanum devote celebrari, omni exceptione cessante, pro premissis ordinationibus per me et successores meos in dicta ecclesia percipiendis / integraliter et habendis et eadem premissa inquantum me et dictam ecclesiam tangunt attendere, tenere, complere et inviolabiliter observare ac contra ipsa non facere, dicere, / obicere aliqualiter vel venire. Nos

autem Aymonerius et Iohannerius de Bolos de Puedour, nostris et proborum hominum ville et communitatis de Puedour nominibus, / ab ipsis habentes super predictis et infrascriptis speciale mandatum, universa et singula supradicta rata, grata et firma habentes laudamus, approbamus et acceptamus / ac emologamus esse vera et ita fuisse supplicata et ordinata prout superius continentur. Promittentes siquidem nos Aymonerius et Iohannerius prefati, / nominibus quibus supra, pro nobis heredibus nostris ac hominibus communitatis predicte ville de Poedour ac posteritate eorundem, iuramentis nostris super sancta Dei euvangelia / corporaliter prestitis ac sub expressa obligatione nostrorum et proborum hominum predicte communitatis bonorum mobilium et inmobilium, presentium et futurorum quorumcumque et ubicunque / consistentium, stipulatione solempni premissa, universa et singula per metuendum ac reverendum dominum nostrum dominum Guillermum episcopum lausannensem prelibatum / nobis gratiose et benigniter concessa, ordinata et provisa prepetuo complere, attendere, solvere, observare et per homines communitatis predicte ville de Puedour nobiscum / compleri, attendi, solvi, fieri et observari facere et procurare condigno effectu ad perfectam observanciam omnium et singulorum premissorum inviolabilem et etiam firmiorem, / omni exceptione iuris, facti, usus, consuetudinis et statuti in contrarium faciente vel proponenda ac omni alio impedimento cessanibus penitus et remotis. / Et nichilominus tenemur et promittimus domino Iohanni curato predicto, recipienti nomine et ad opus sui ecclesie predicte et successorum in eadem, reddere, / restituere et integre resarcire omnia et singula dampna, gravamina, deperditta omnesque et singulas missiones, costus et expensas que et quas dictus dominus curatus / et eiusdem successores dicerent vel eorum alter diceret suo simplici iuramento tantum absque alia probatione, monstra aut dampnorum declaratione se fecisse, sustinuisse / aut alias incurrisse quovis modo, causa vel occasione omnium et singulorum premissorum nos et nostram posteritatem tangentium de premissis non actentorum seu / non observatorum et completorum, cum omni iuris et facti renuntiatione ad hec necessaria pariter et caudela [sic pour cautela].

In quorum testimonium premissorum atque robur / nos officialis curie lausannensis, ad preces et requisitionem domini Iohannis curati, Aymonerii et Iohannerii prenominatorum nominibus quibus supra, nobis fideliter oblatas et / relatas per Vionetum Roncigniot de Gies notarium dicte curie iuratum, cui super hiis commissimus vices nostras et committimus per presentes, eidem fidem / plenariam adhibentes sigillum dicte curie una cum appensione sigilli reverendi in Christo patris et domini domini Guillermi episcopi memorati litteris presentibus duximus / apponendum. Datum et actum in aula domus episcopalis lausannensis, presentibus nobili viro domino Rodulpho domino de Langino milite, Petro de Annessiaco / canonico gebennensi, Aymoneto de Byonnens domicello et Girardo de Alpibus clerico lausannensi, testibus ad hec vocatis et rogatis, die vicesima sexta / mensis octobris anno domini millesimo tercentesimo nonagesimo quarto. Duplicatum est instrumentum istud pro dicto curato.

Idem Vionetus Roncigniot

3. Notes sur les personnages nommés dans ce document. D'après des renseignements aimablement communiqués par Mlle L. Wettstein, archiviste aux Archives cantonales vaudoises.

Guillaume de Menthonay.[69] Issu d'une famille du Genevois tirant son nom de Menthonex, près de Cruseilles (Haute-Savoie). Le premier membre connu en est Aymon de Menthonay, évêque de Genève de 1278 à 1275. Un autre membre de la famille, Jacques, qui était archidiacre de Reims, devint cardinal en 1383.

Après la mort de Guy de Prangins, évêque de Lausanne, le pape Boniface IX tenta d'imposer Jean Münch, trésorier de l'église de Bâle, comme successeur. Mais les Lausannois s'opposent à ce choix, et élisent Guillaume de Menthonay le 7 août 1394. Il prête serment le 21 septembre de la même année[70].

[69] D'après FORAS, III, p. 471; SCHMITT et GREMAUD, *M.F. VI*, p. 137-147.

[70] ACV, C IV 423 bis, et GINGINS-LA-SARRA - FOREL, p. 269.

Le 19 octobre, le nouveau prélat reçoit l'hommage de Rodolphe, seigneur de Langin, qui reconnaît tenir en fief de l'évêque le château de Villarsel-le-Gibloux, la dîme du blé à Arconciel, etc.[71] Les deux hommes sont d'ailleurs apparentés, puisque la mère de Guillaume était une certaine Nicolette de Langin.

Ayant reçu de l'empereur Wenceslas l'investiture du vicariat impérial sur les terres de l'évêché de Lausanne[72], Guillaume meurt assassiné par son valet de chambre Menolet, le 9 juillet 1406, au château de Lucens. Il a été enterré à la cathédrale, près du porche des apôtres[73].

Nous n'avons pas retrouvé de renseignements sur Jean Channent, (ou Chanvent) curé de Saint-Saphorin, ni sur Aymonerius et Johannerius de Puidoux. Par contre, les personnages appelés comme témoins sont cités dans d'autres textes:

Rodolphe II de Langin, chevalier dès 1378, seigneur de Langin, Greisy, Brens, etc. (Savoie), de Villarsel-le-Gibloux et Pont-en-Ogoz au Pays de Vaud (dont il était bailli en 1383)[74]. Parent de Guillaume de Menthonay par Nicolette de Langin. En 1395, bailli épiscopal de Lausanne.[75]

Pierre d'Annecy[76], fils de Pierre, clerc et notaire à Lausanne. Clerc de la cathédrale en 1365, et chanoine de Genève dès 1394 (deux ans avant la date donnée par M. Reymond). Ne l'est plus en 1403. Dès 1398, est chanoine de Lausanne. Il meurt en 1418.

Aymonet de Bionnens, donzel. En qualité de lieutenant du bailli épiscopal Rodolphe de Langin, Aymonet rend justice en place de la Palud, le 15 juin 1395.[77] Est également avoué du plaid général pour l'évêque Guillaume de Menthonay, le 3 mai 1396[78].

Girardus de Alpibus, notaire, d'une famille de Lausanne qui remonte à Anselme de Alpibus ou d'Aux, habitant de Lausanne en 1330[79]. De Girard d'Aux, un registre de notaire a été conservé[80]. On le retrouve également dans plusieurs actes, où il signe G. de Alpibus ou G. Daux[81], conjointement avec Vionet Roncignyot.

Vionet Roncignyot (ou Roncygnot ou Roncigniot), notaire juré de la cour de l'official[82]. Il signe parfois même en qualité de notaire impérial[83].

Fils de Jacquet, originaire de Giez, il possédait des biens fonciers au territoire de Champagne, qu'il donna en 1404 à la chartreuse de La Lance afin qu'une messe anniversaire soit célébrée pour le repos de son âme[84].

Son nom apparaît pour la première fois dans un acte du 20 janvier 1377 (1378 n. s.), mais on le trouve beaucoup plus fréquemment à partir du 3 août 1391, jusqu'au 12 mai 1422[85]. La date de sa mort est inconnue, mais le 25 mars 1439 est un *terminus ante quem*, car son nom apparaît alors dans un acte où l'on cite une lettre de "feu Vionet Roncigniot"[86].

[71] ACV, AC 3, Registre des fiefs, fo 102 v.

[72] GINGINS-LA-SARRA - FOREL p. 287.

[73] GREMAUD, p. 359-360.

[74] FORAS, vol. III, p. 230.

[75] ACV, C Va 1472, et C VI j 505.

[76] REYMOND, p. 258.

[77] ACV, C VI j 505.

[78] ACV, C VI b 3.

[79] GALBREATH, *Armorial*, p. 177.

[80] ACV, Dg 80.

[81] ACV, C V b 238, 239 et 370.

[82] Sur les notaires jurés, voir POUDRET, p. 73-76.

[83] ACV, C V b 238 et C VI c 115.

[84] ACV, C X b 92.

[85] ACV, C V b 238 et C V a 1814.

[86] ACV, C VI j 690.

Annexe c.

Inventaire des objets provenant de sépultures découvertes à "Sur Pierraz", près de la chapelle de Puidoux, et qui sont conservés au musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne.

Catalogue TROYON

No 1310 Croix grecque avec petite chaînette, en fer[87] (figure 29).

1311
1312 Deux têtes d'épingles, sphériques, en bronze (figure 30).

1313 Rondelle inférieure d'une fibule en bronze (pièce manquante).

1314 Rondelle supérieure en or de la fibule 1313. Décor en filigrane, verre et nacre incrusté (pièce manquante).

1332 Petite plaque de ceinturon sans boucle, en fer damasquiné (mais peu de traces de damasquinage) (figure 31).

1333 Fragment de plaque-boucle de ceinture en bronze ajouré, avec gravures (figure 32). Une boucle très semblable et plus complète, est publiée par H.P. Spycher *Das frühmittelalterliche Gräberfeld von Riaz/Tronche Bélon*, in *Bulletin SSPA* 25/26 p. 44.

1334 Tête d'ardillon en fer, peut-être d'une lame (pièce manquante).

1336 Grain de collier à 4 faces en pâte rouge-brun avec incrustations jaunes (pièce manquante).

1337 Fibule circulaire en bronze, dont il manque la partie enchâssée sur la surface (figure 34).

1338 Bracelet en bronze, entr'ouvert, conservant par l'oxydation des traces d'étoffe (figure 33).

[87] BESSON, p. 150, figure 2.

ETUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ILLUSTRATIONS

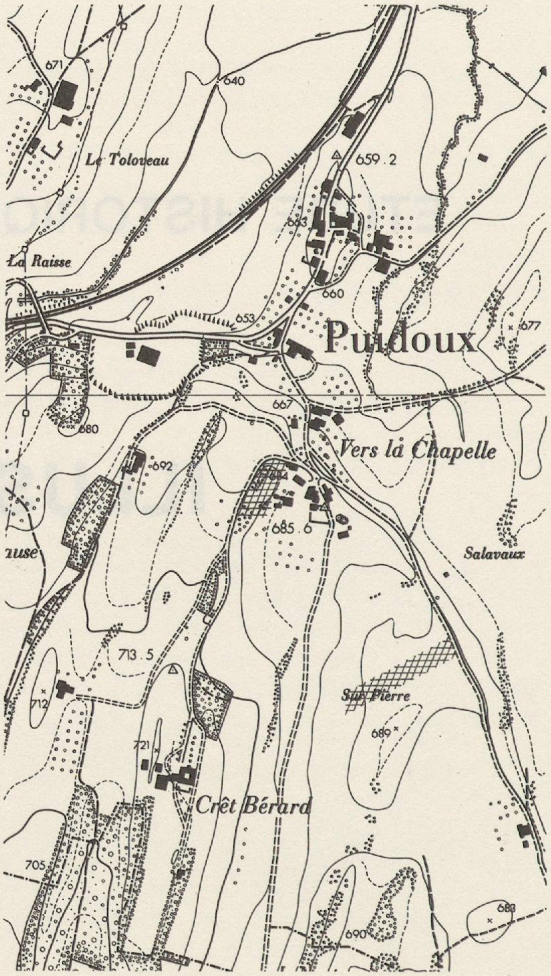

Figure 1

Plan de situation avec indication (hâchures) de l'emplacement de l'ancien château épiscopal ainsi que, en "Sur Pierraz", de l'emplacement d'un champ où l'on découvrit, au XVIIIe et XIXe siècle, un cimetière burgonde. Echelle 1/12 500.

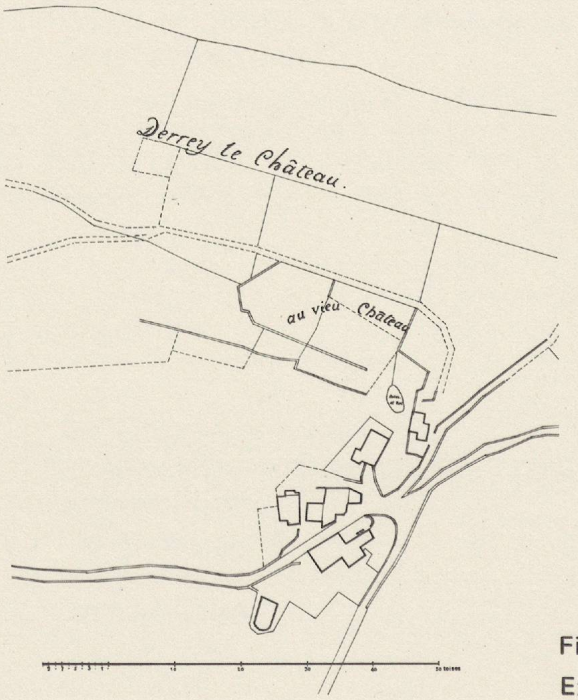

Figure 2

Extrait du plan cadastral de 1823 (ACV, Gb 148 c 1, fo 94-95).

Figure 3
Tombes 71 et 72.

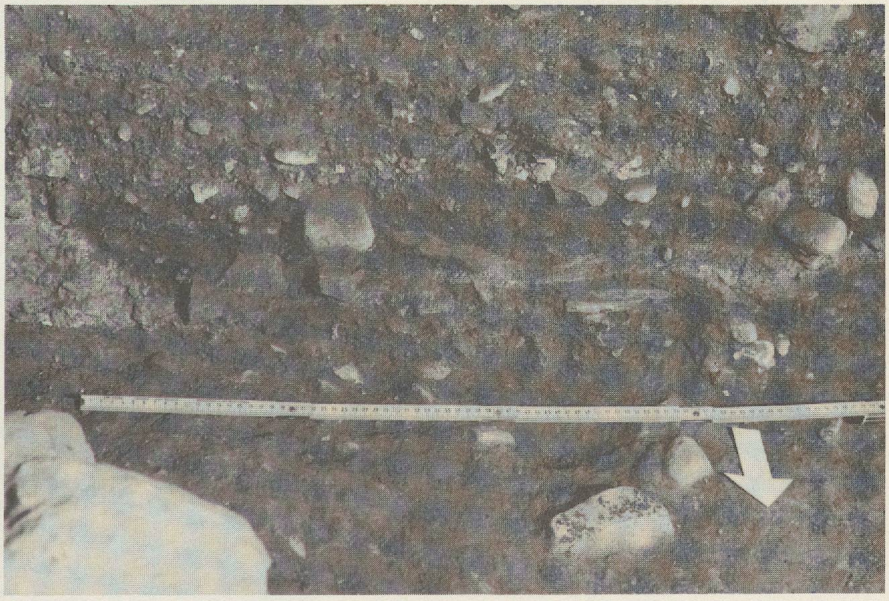

Figure 4
Tombe 71 apparaît en stratigraphie, sous une couche de mortier appartenant aux fondations de la première église.

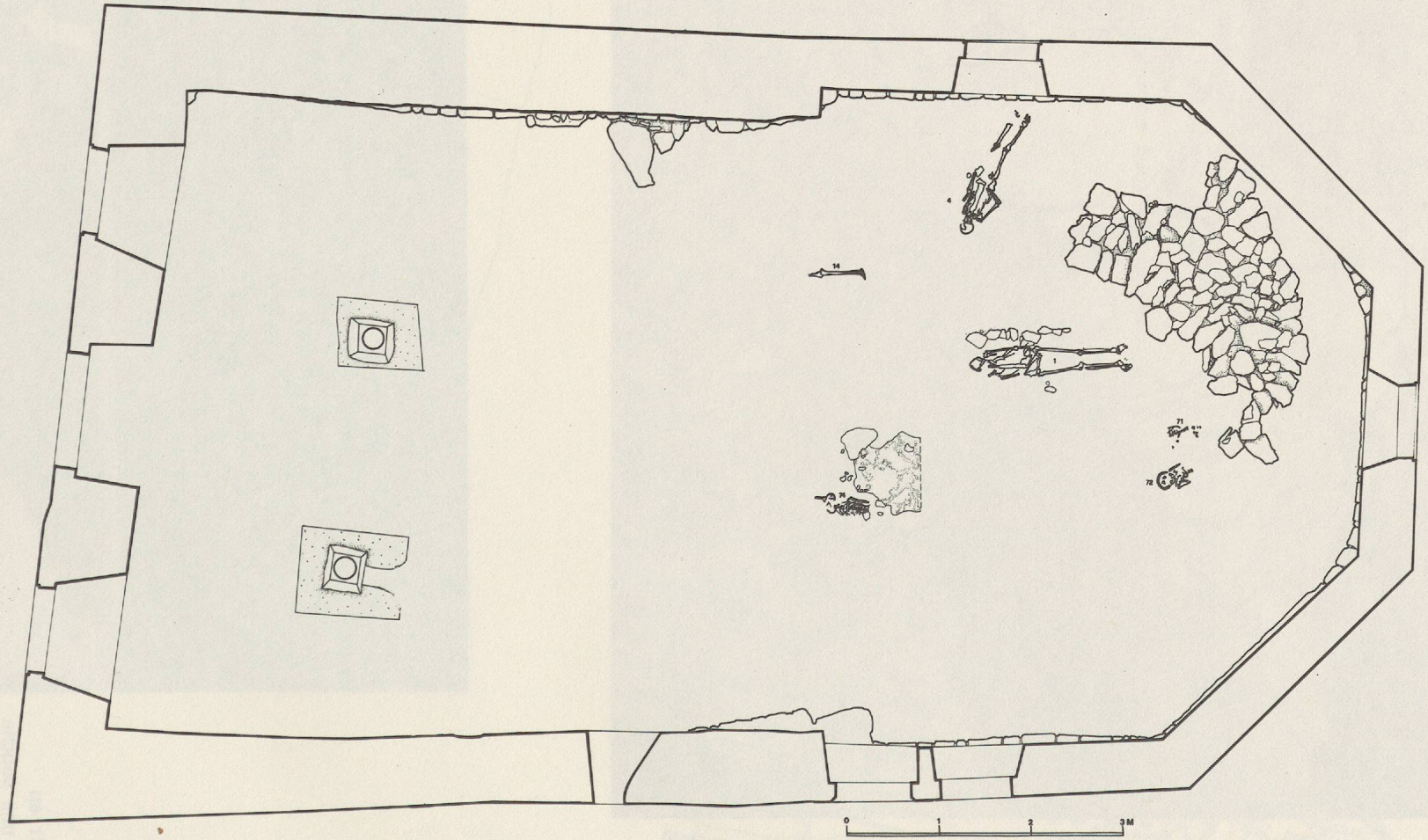

Figure 5

Plan des tombes antérieures à la première église, échelle 1/75.

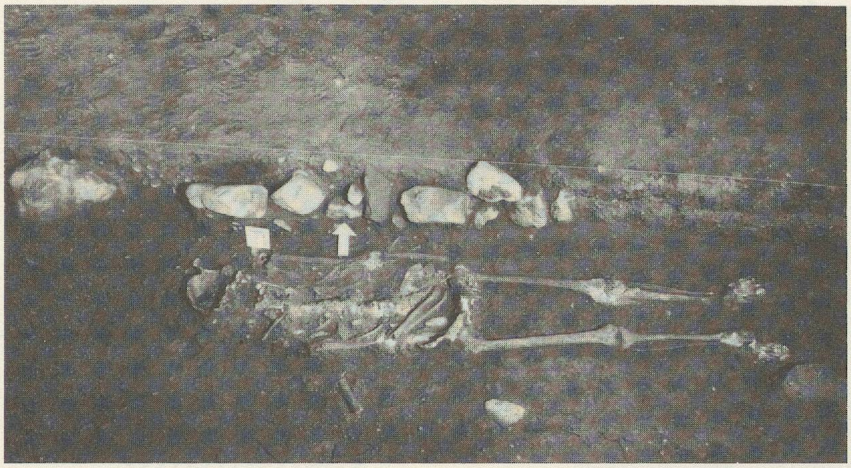

Figure 6

Tombe 1 avec sa bordure de galets partiellement conservée.

Figure 8

Plan archéologique O. Schmid, 1910, (Service des Bâtiments de l'Etat, dossier 108 F).

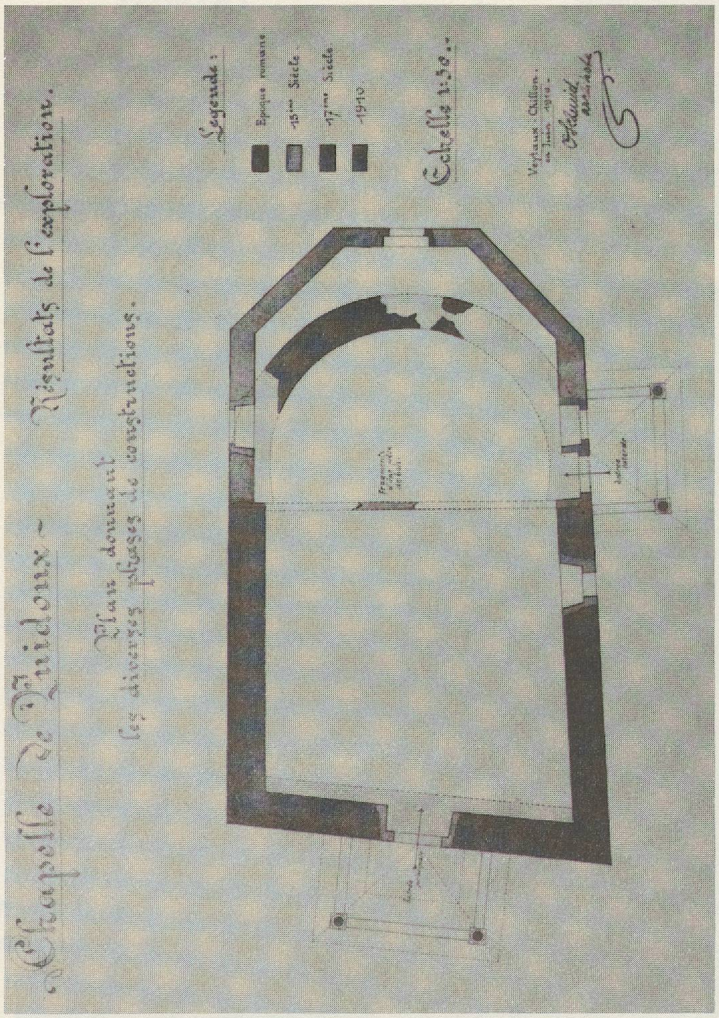

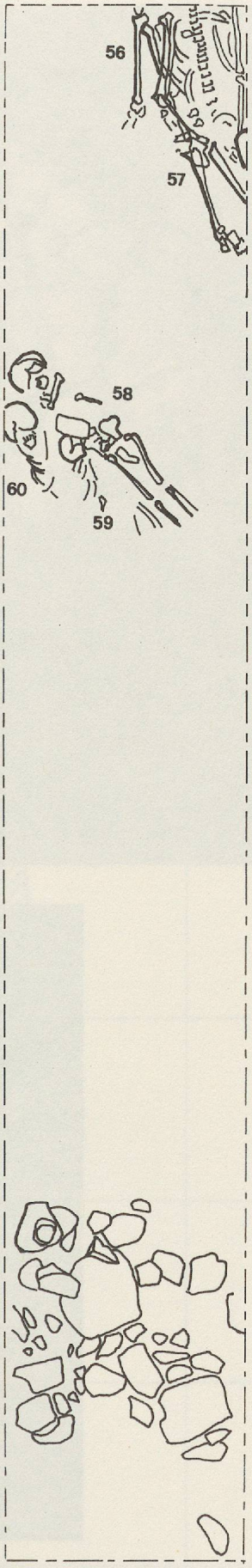

Figure 7

Relevé des tombes 57 – 60, échelle 1/28.

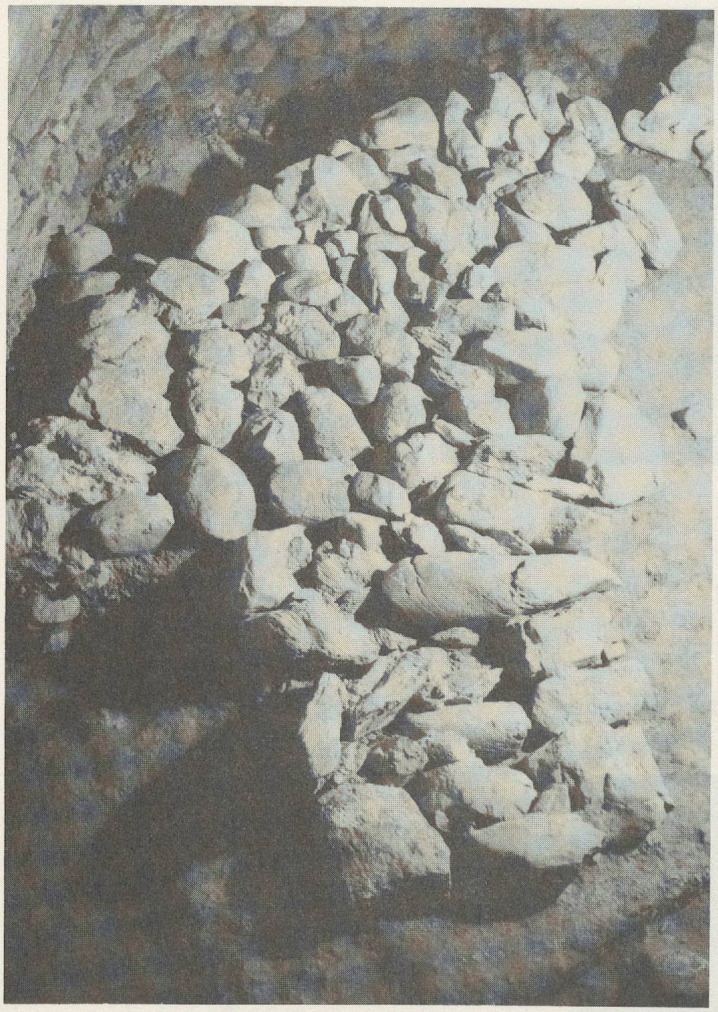

Figure 9

Fondations de la première abside, après enlèvement du mortier superficiel

Figure 10

Mur Nord: fondations de la première église.

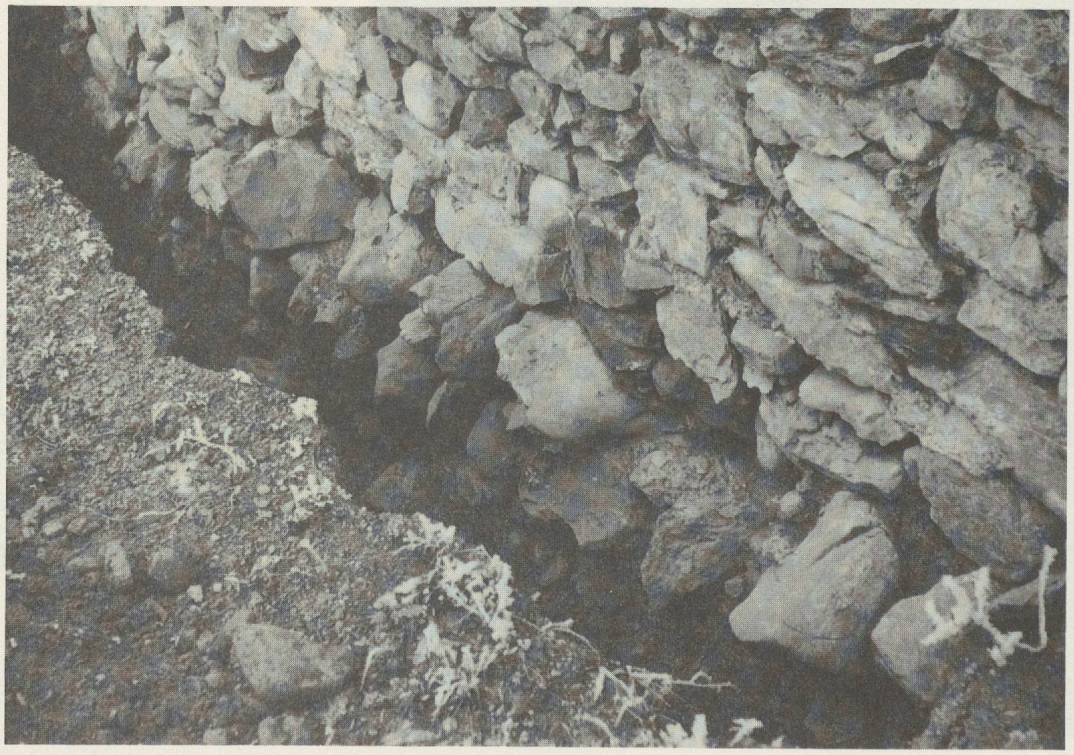

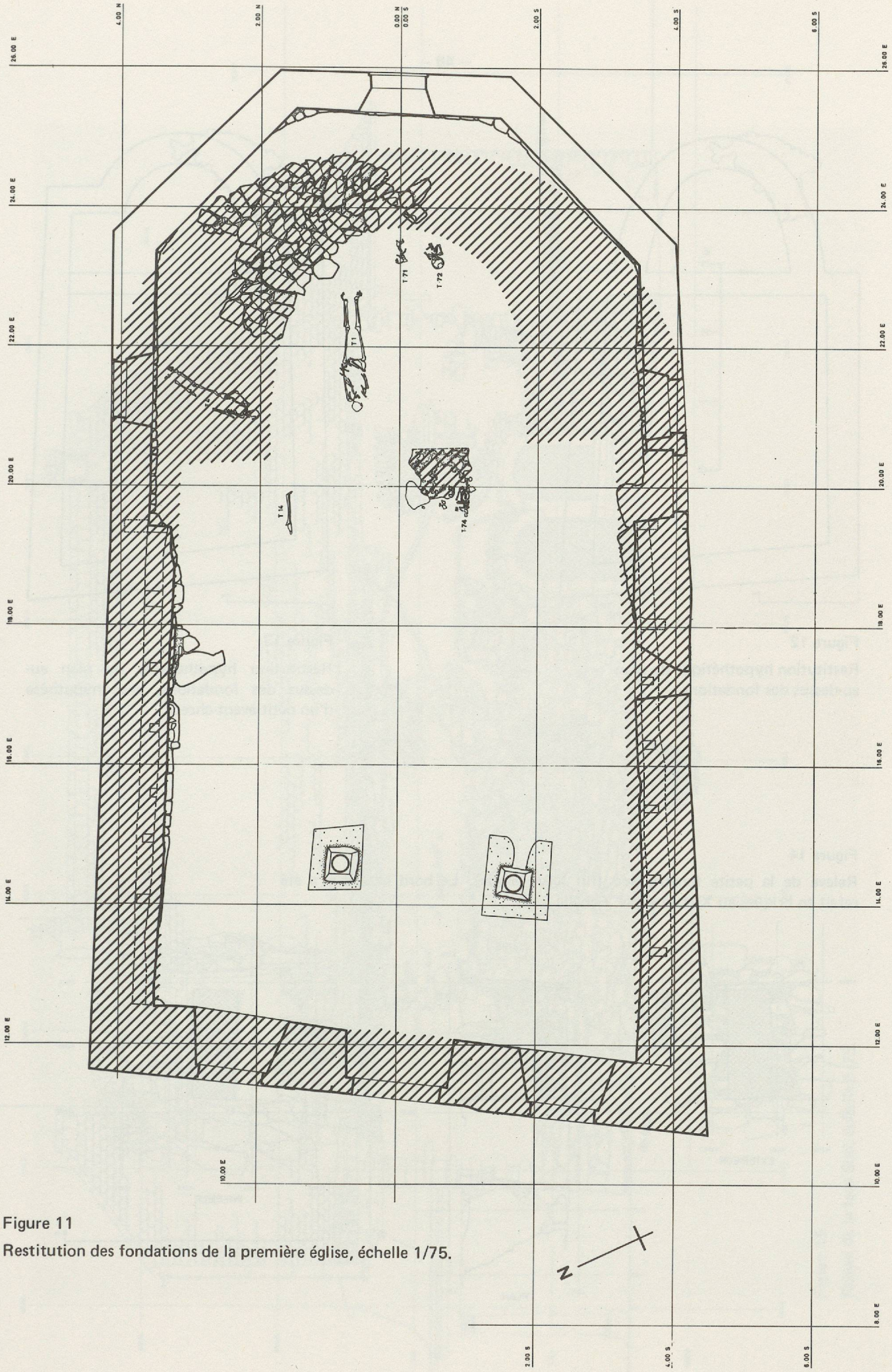

Figure 11

Restitution des fondations de la première église, échelle 1/75.

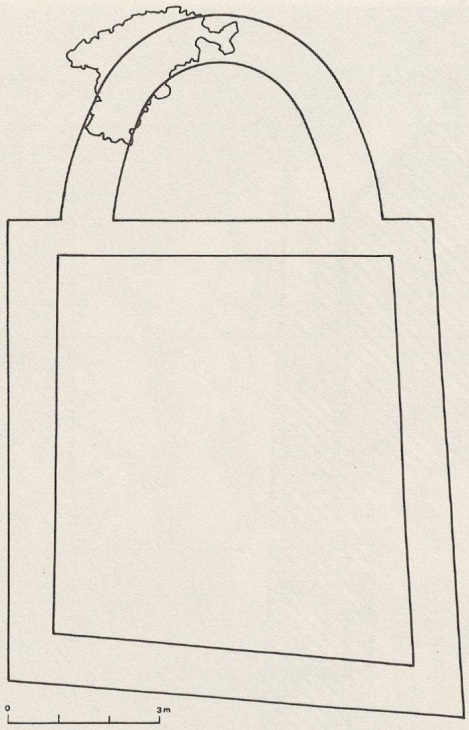

Figure 12

Restitution hypothétique du plan au-dessus des fondations.

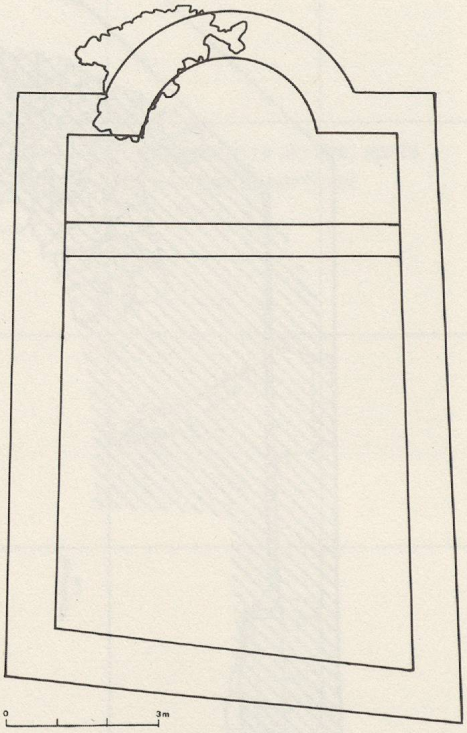

Figure 13

Restitution hypothétique du plan au-dessus des fondations, avec hypothèse d'un petit avant-chœur.

Figure 14

Relevé de la petite fenêtre Sud (fin XIVe siècle). Le bord extérieur a été refait en briques au XVIIIe siècle. Echelle 1/40.

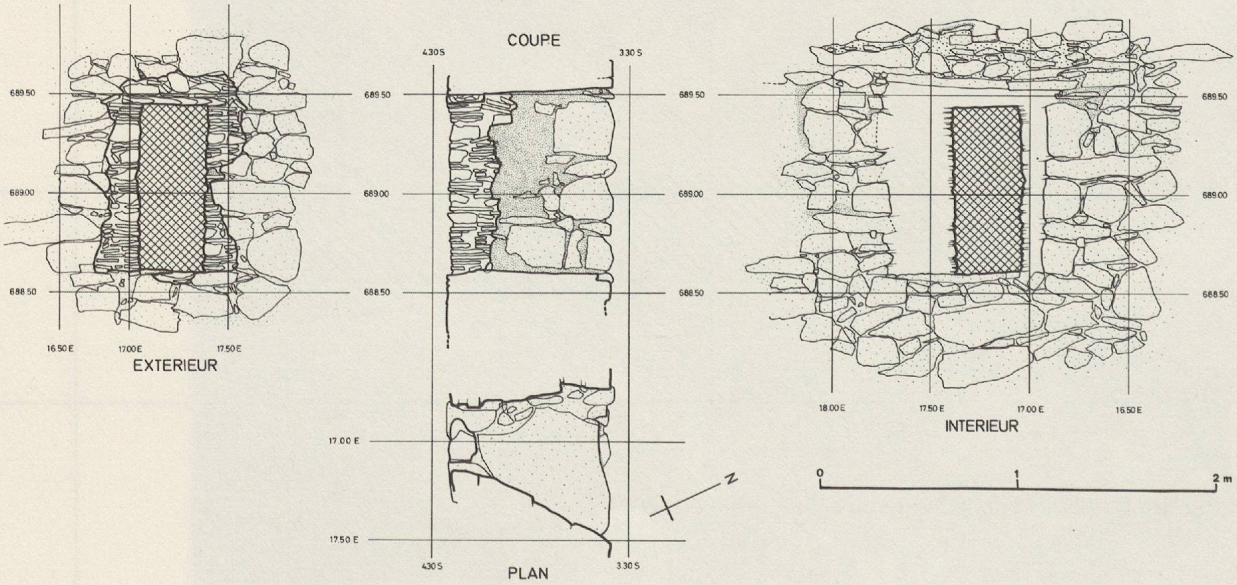

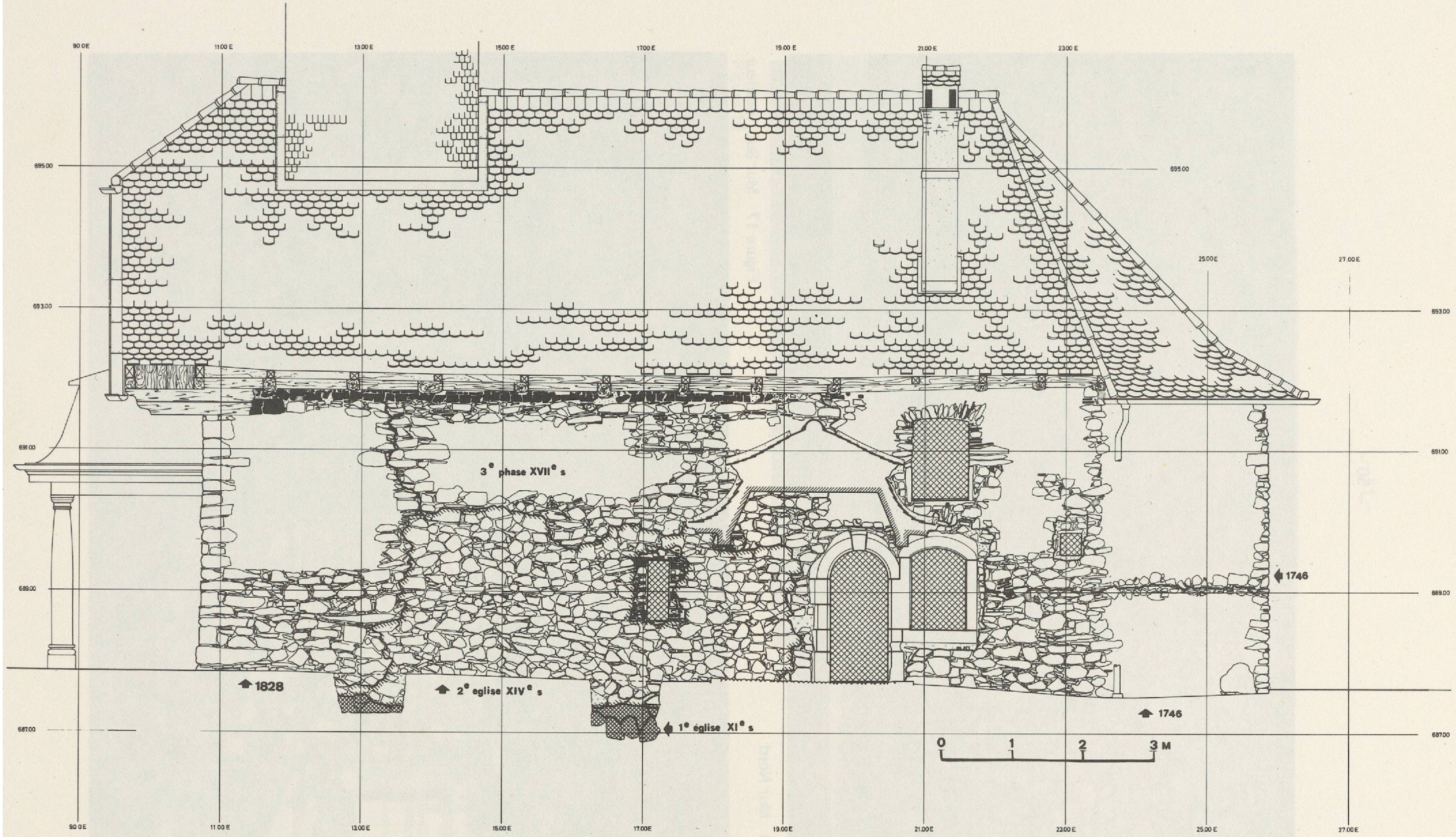

Figure 15

Relevé de la face Sud, échelle 1/75.

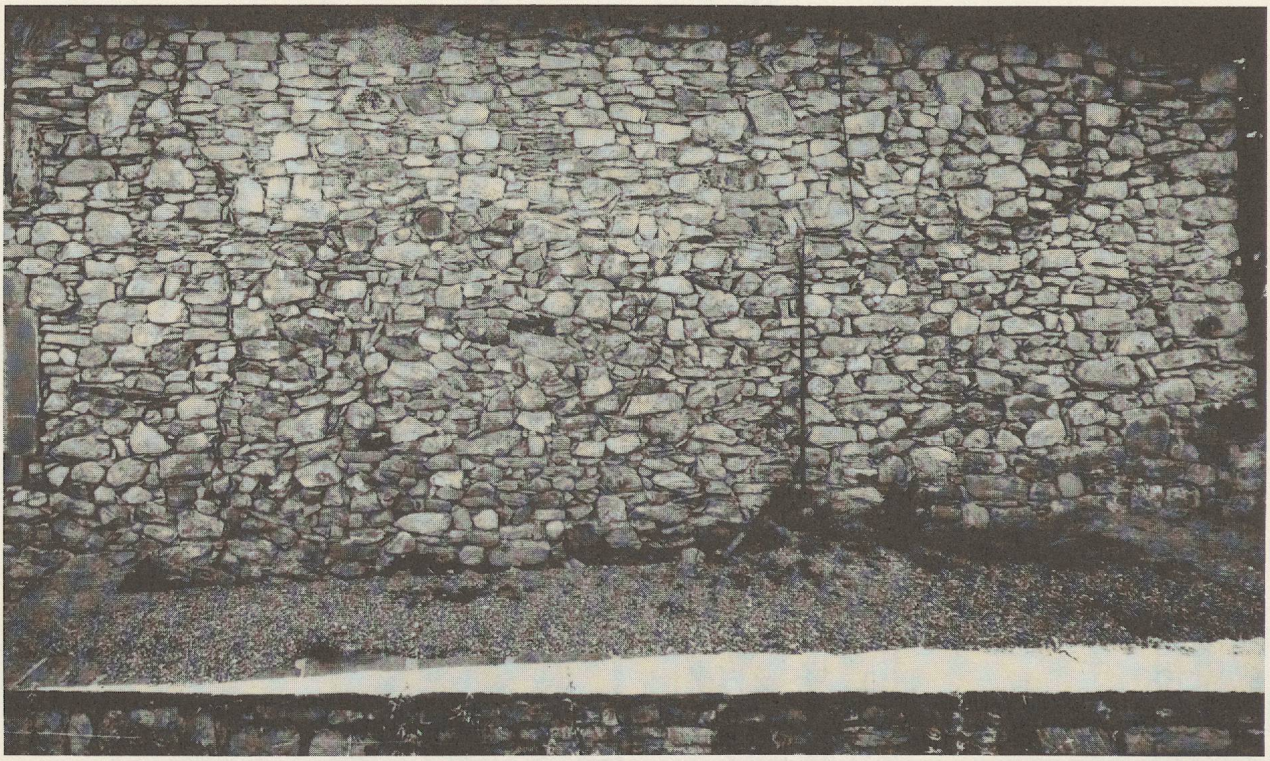

Figure 16 Mur Nord

Figure 17 Mur Sud, intérieur.

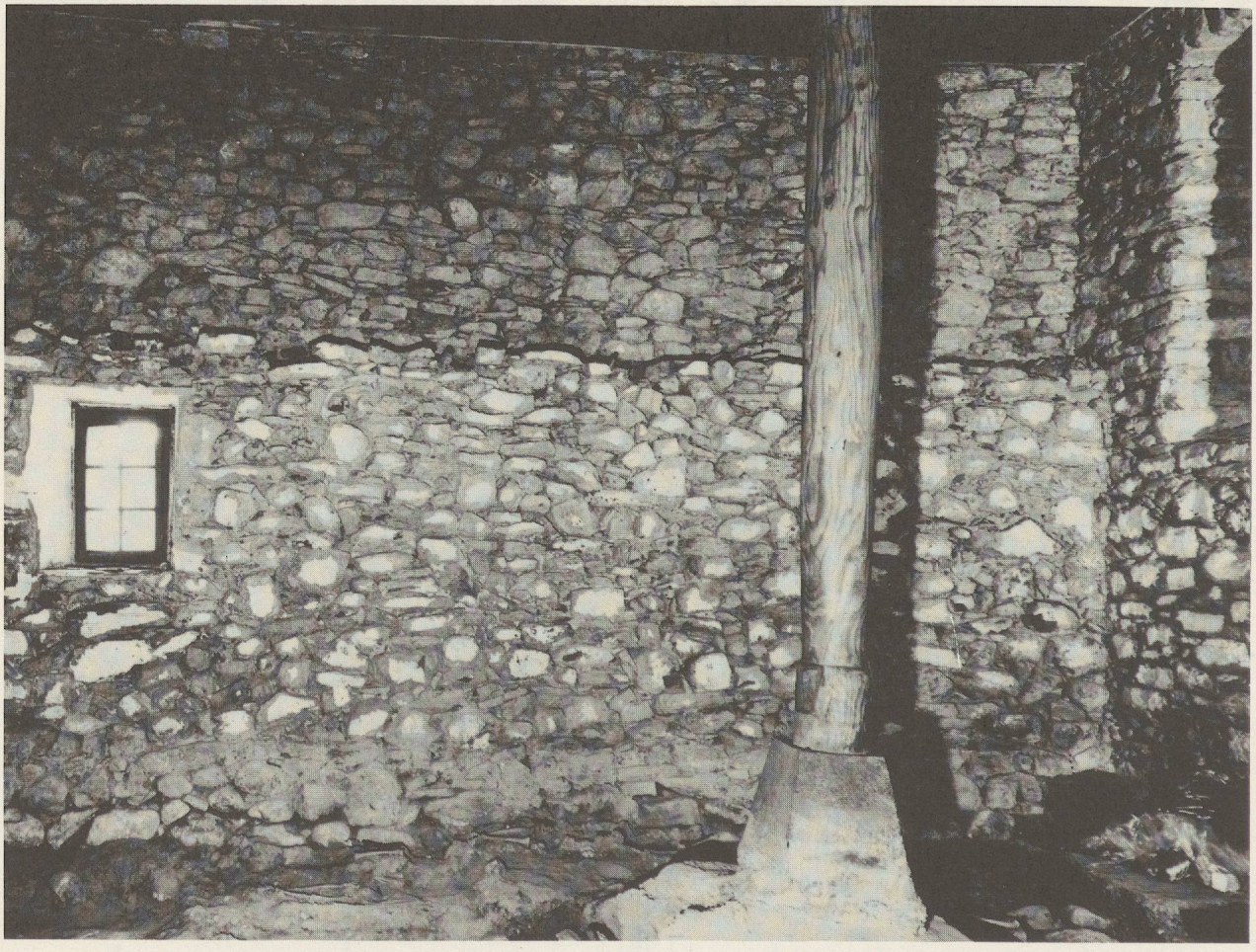

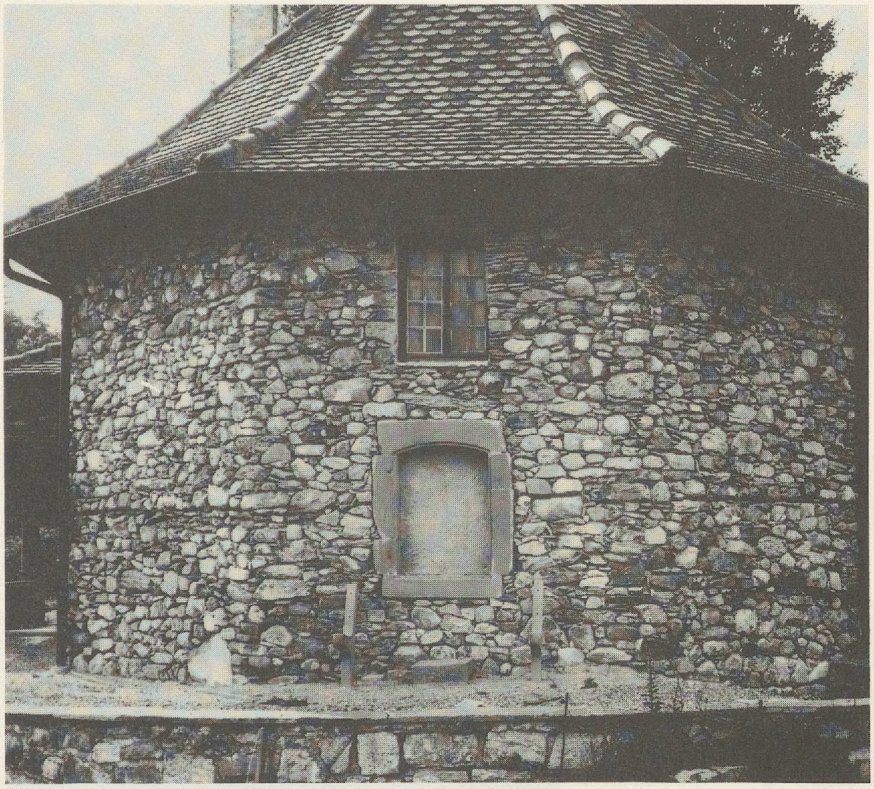

Figure 18
Chevet polygonal

Figure 19
Joint en sifflet, raccord de la charpente à la croupe polygonale.

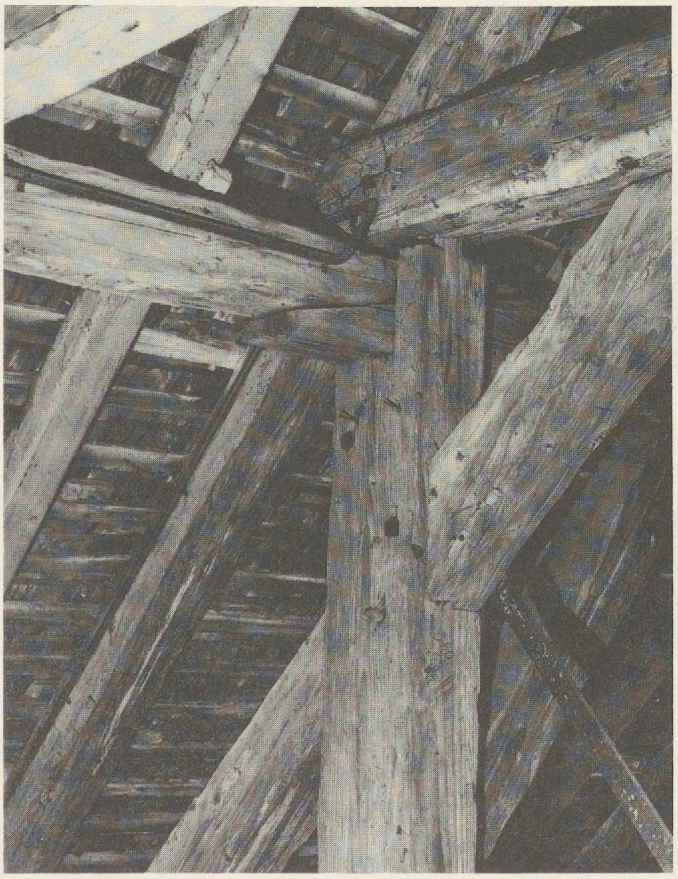

Figure 20
Chaire de 1642, élévation latérale, échelle 1/20
(D'après relevés de 1909, Voir p. 27).

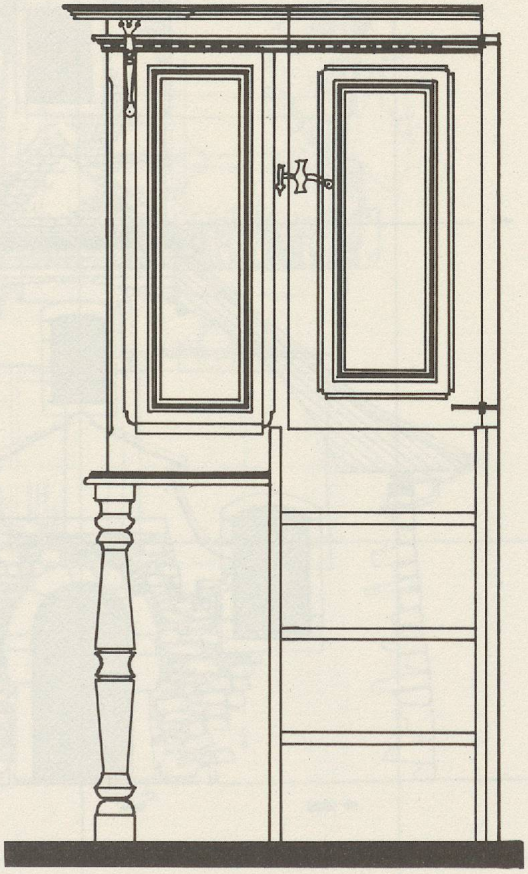

Figure 21

Elévation de la façade Ouest, échelle 1/100.

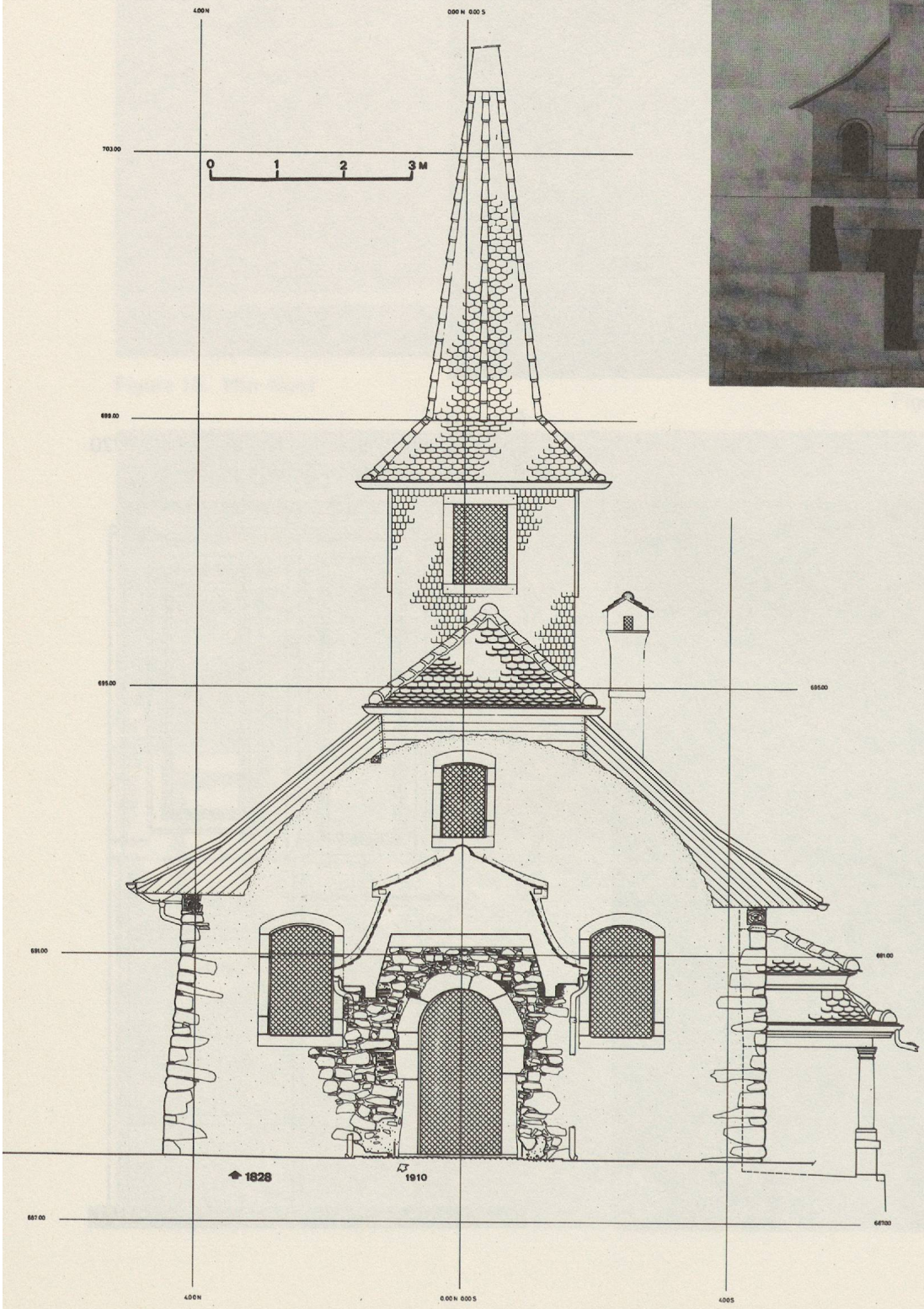

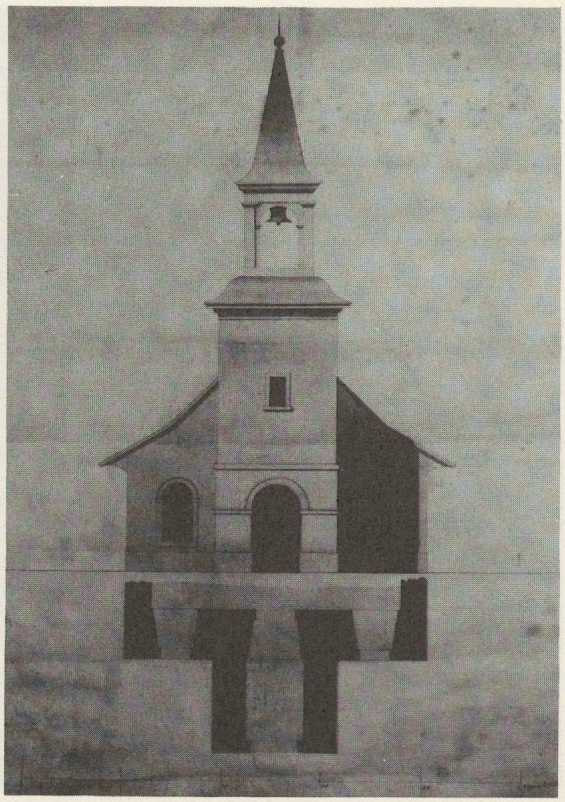

Figure 22

Projet de façade par Ph. Franel, 1827.

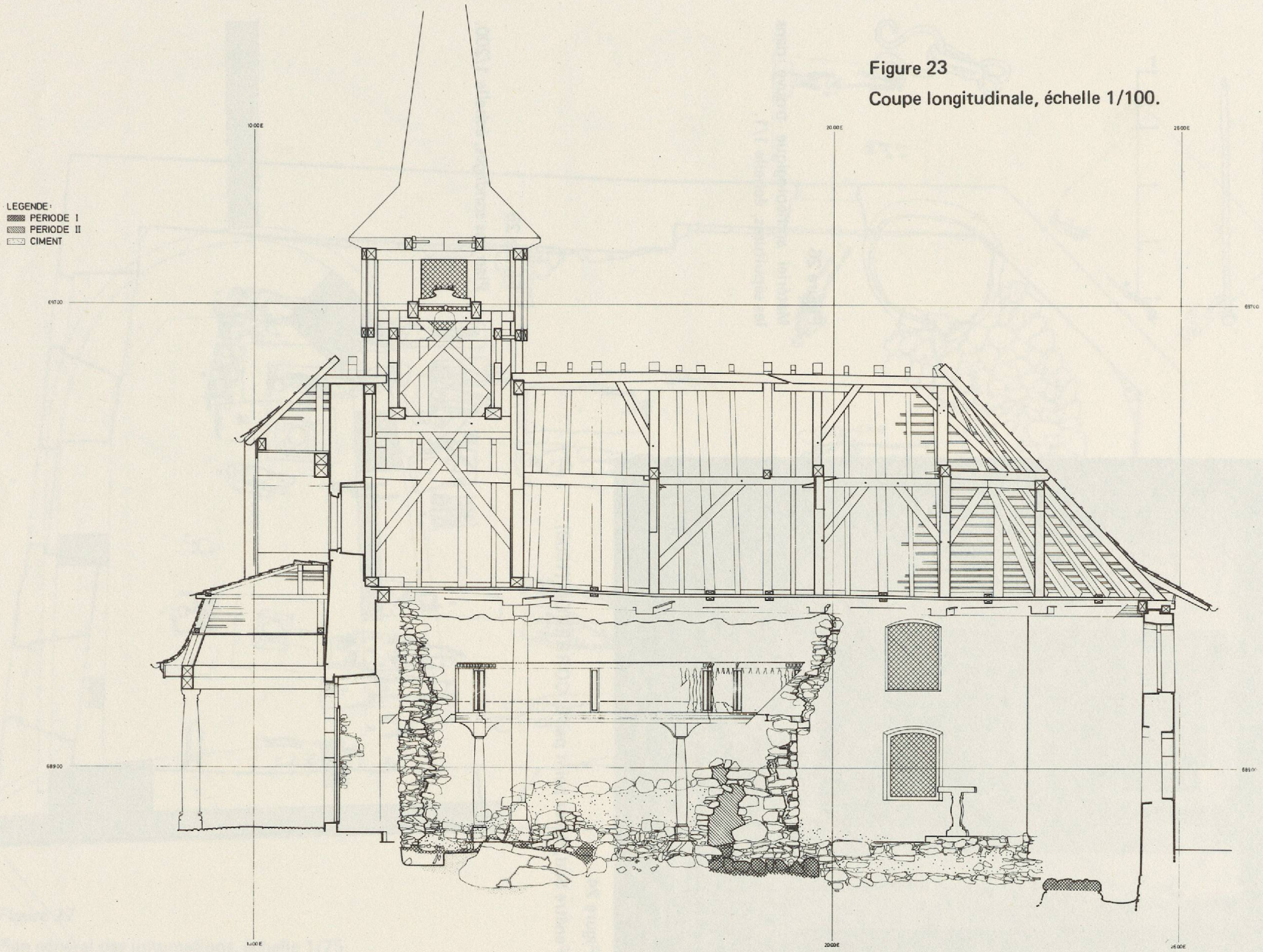

Figure 23

Coupe longitudinale, échelle 1/100.

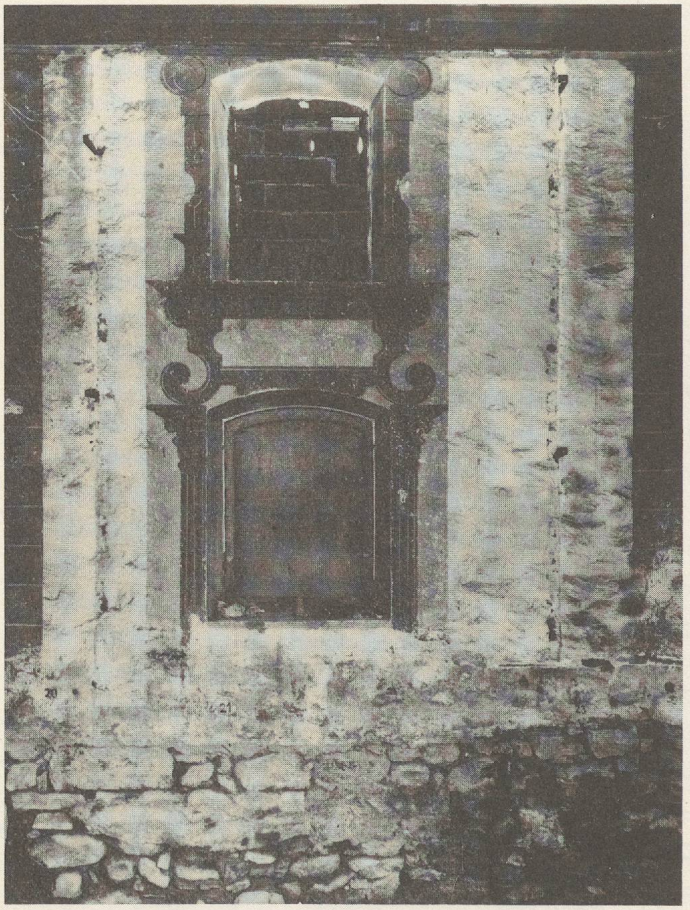

Figure 24

Fenêtre Sud, décor peint par E. CORREVON (1909).

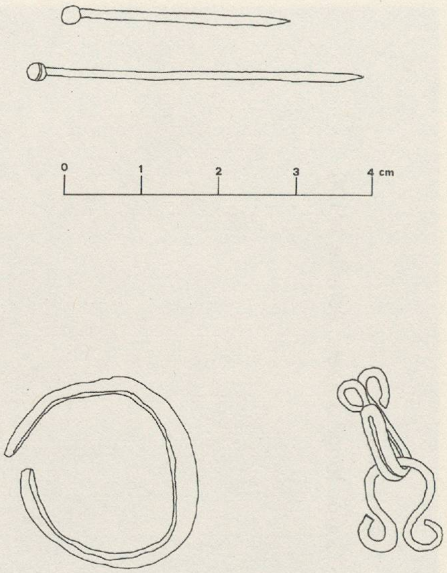

Figure 26

Matériel archéologique trouvé dans les sépultures, échelle 1/1.

Figure 25

Plan des sondages, échelle 1/200.

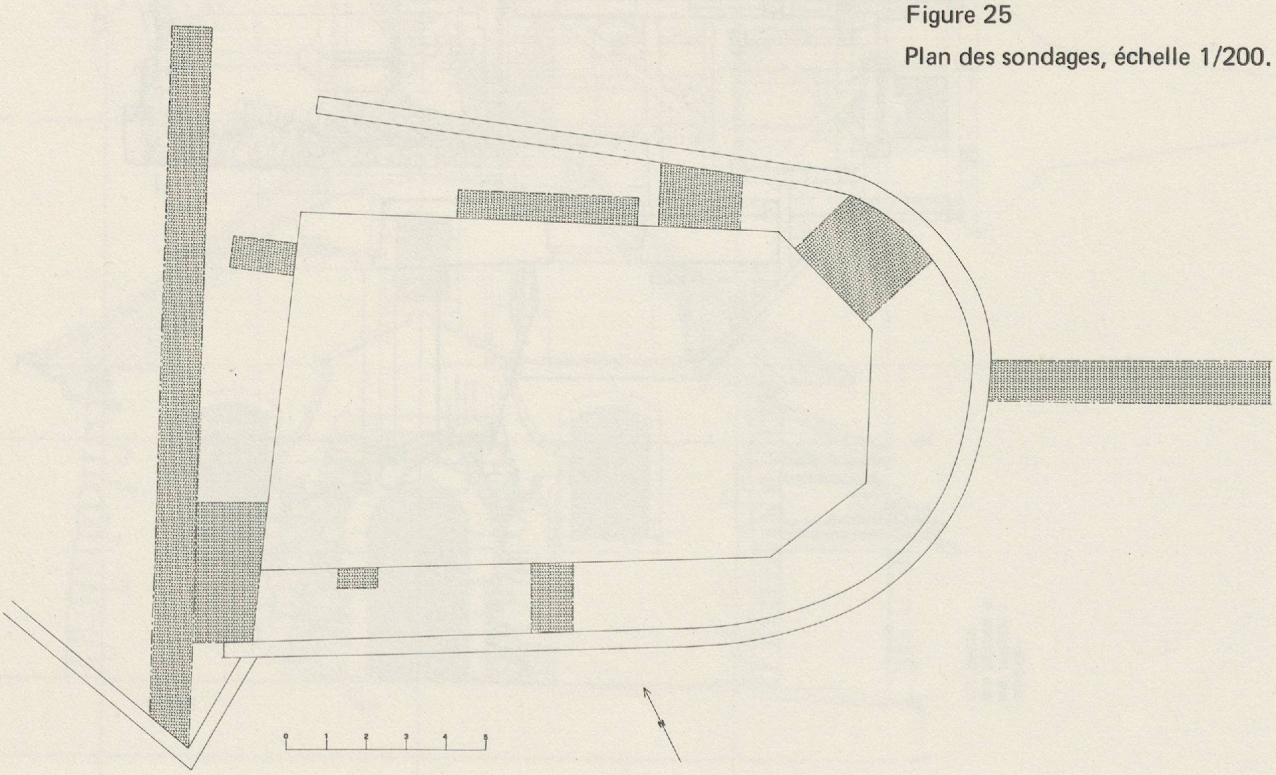

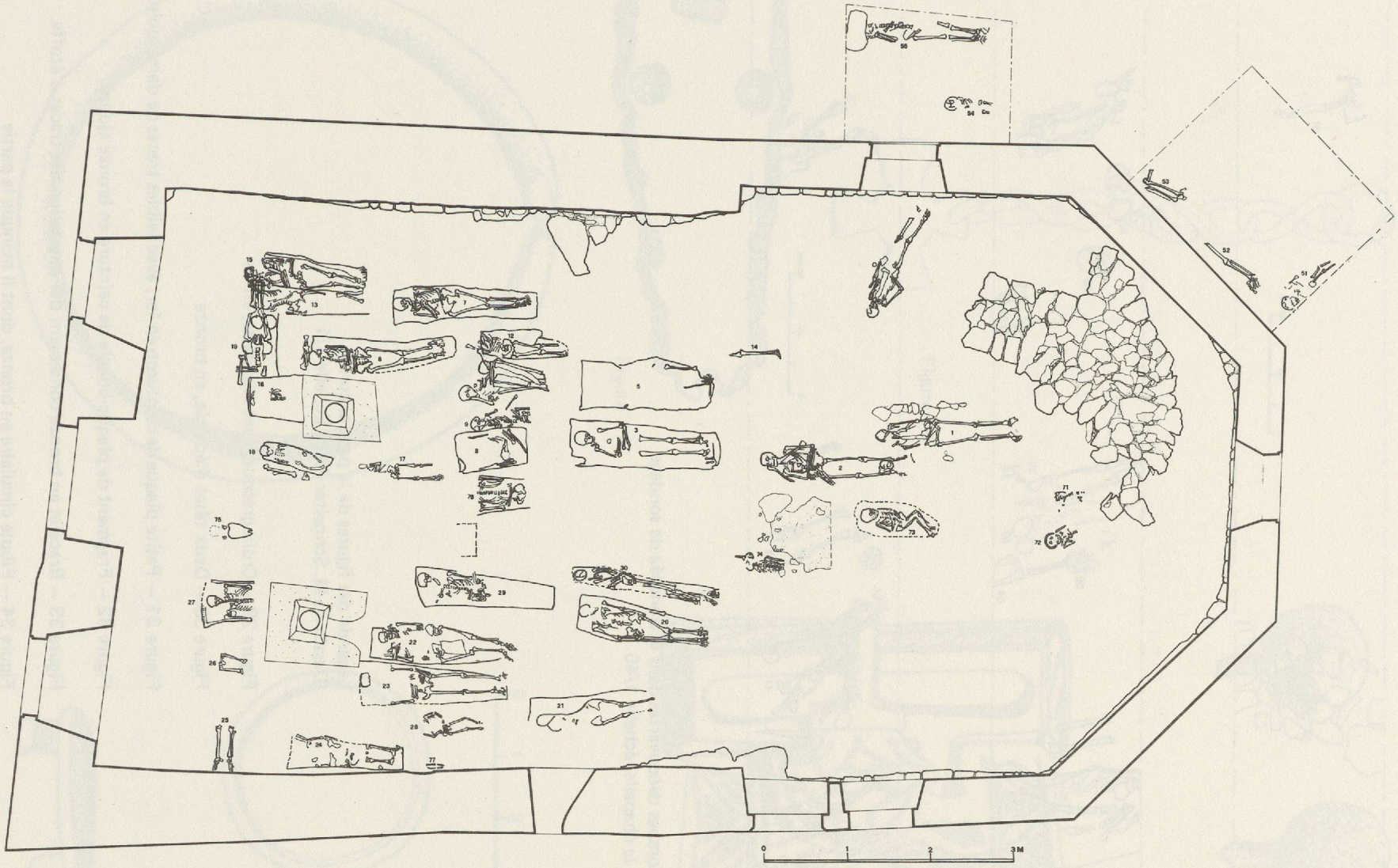

Figure 27

Plan général des inhumations, échelle 1/75.

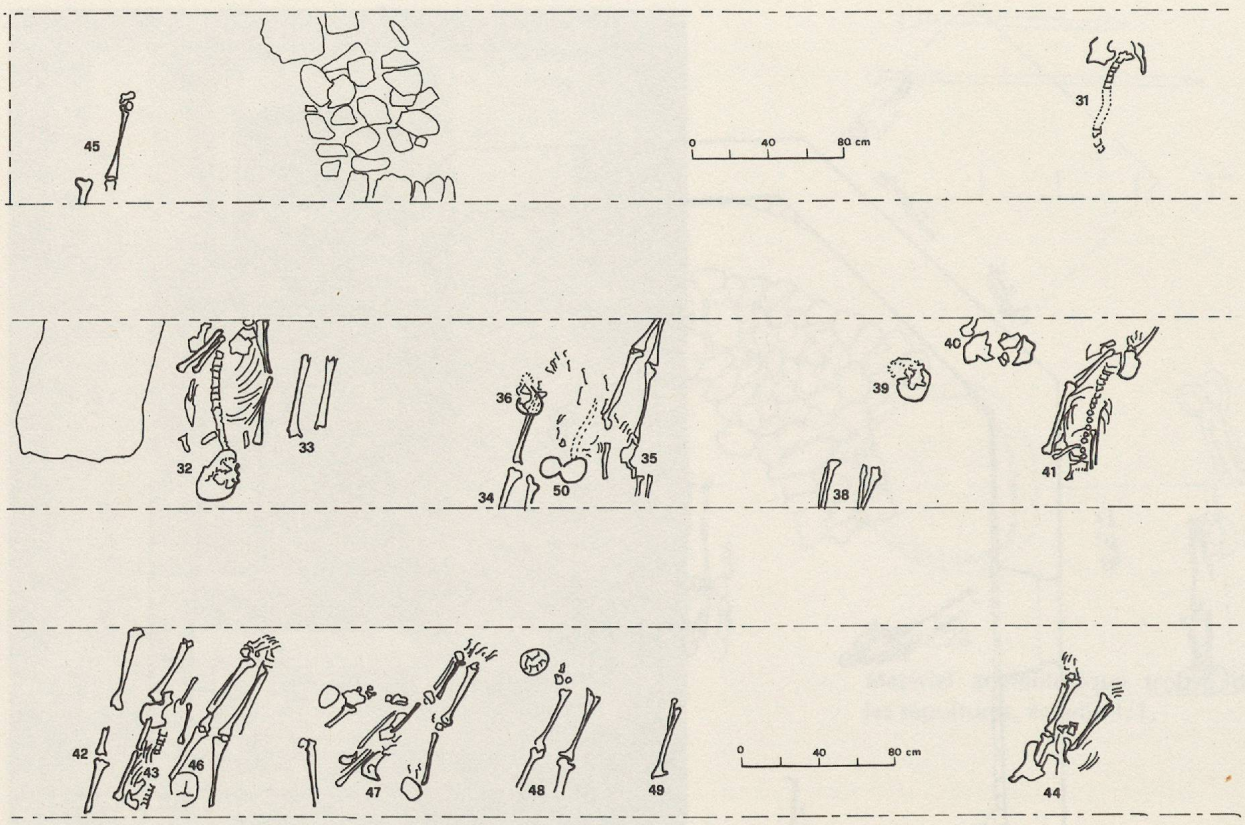

Figure 28

Relevé des tombes découvertes dans la tranchée de sondage à l'Ouest de la chapelle, échelle 1/40.

Légende des figures de la page ci-contre
(Dessin A.-M. Schneiter-Pilet) Echelle 1/1

Figure 29 – Croix grecque, avec chaînette, en fer

Figure 30 – Deux têtes d'épingle, en bronze

Figure 31 – Petite plaque de ceinturon en fer, avec faibles traces de damasquinage.

Figure 32 – Fragment de plaque-boucle de ceinture en bronze ajouré.

Figure 33 – Bracelet en bronze conservant par oxydation des traces d'étoffe.

Figure 34 – Fibule circulaire en bronze, dont il manque la partie enchâssée sur la surface.

Figure 29

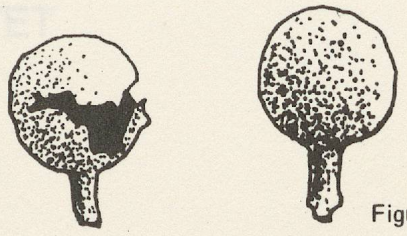

Figure 30

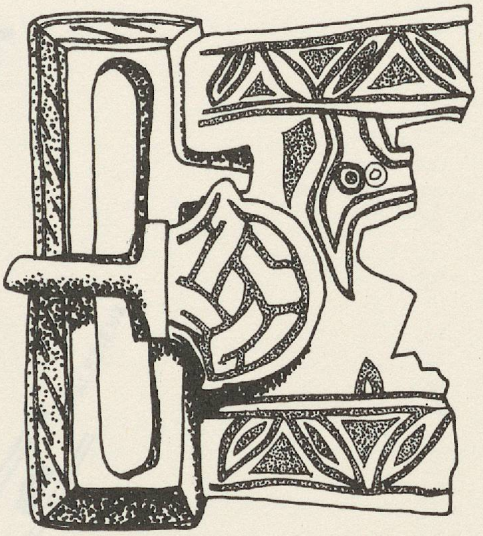

Figure 32

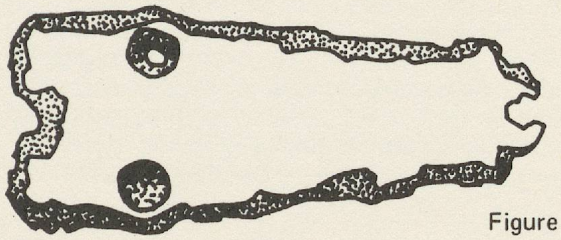

Figure 31

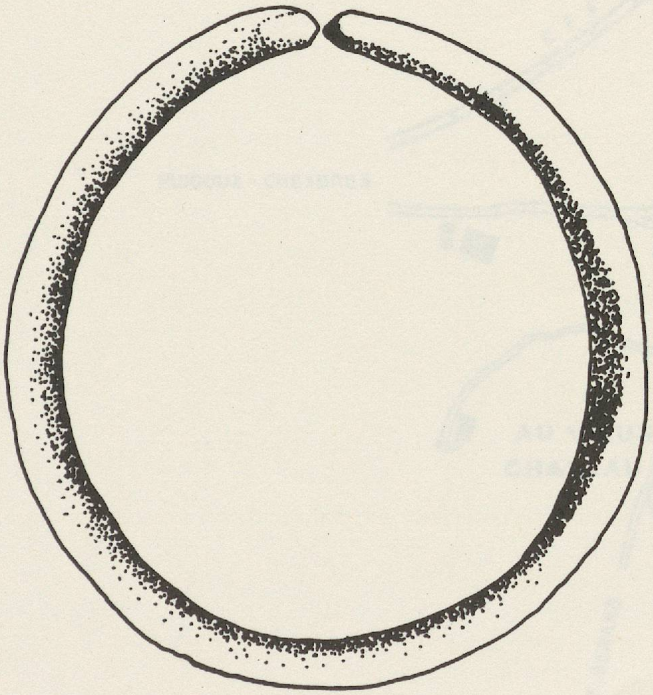

Figure 33

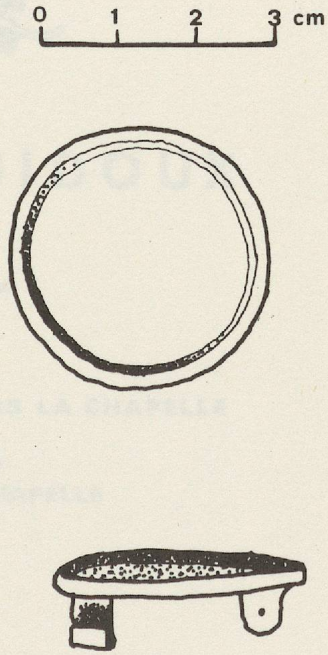

Figure 34